



30 FORMATIONS

pour faire face aux exigences
de vos fonctions...

ÉLECTIONS LOCALES ET ENGAGEMENT CITOYEN • DÉFINIR LES PRIORITÉS À VENIR (ÉCHÉANCES 2020/2021) • COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE ET ÉLECTORALE • FINANCEMENT ET COMPTE DE CAMPAGNE • STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX • RÉUSSIR VOS INTERVIEWS AVEC EFFICACITÉ • PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET MAÎTRISE DES ÉMOTIONS • ANIMER SON ÉQUIPE ET RENFORCER SON LEADERSHIP • PRINCIPES DE BASE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ ET APPROCHE À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE • QUELLES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE EPCI ET COMMUNES ? • L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS • LA PLACE DE L'ÉLU DANS LA COMMANDE PUBLIQUE • LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET PÉNALE DES ÉLUS TERRITORIAUX • DU PROJET POLITIQUE À SA MISE EN ŒUVRE • QUELLE RELATION « ÉLU - CADRE TERRITORIAL » ? • PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRE • NOUVEAU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES • AIDES PUBLIQUES LOCALES AUX ENTREPRISES • ÉCOLOGIE URBAINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE • LOGEMENT : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS • SANTÉ : LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX ET PROMOUVOIR DES POLITIQUES ACTIVES • LEAN MANAGEMENT AU SEIN DES COLLECTIVITÉS



CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008

LE « KIT FORMATIONS » DE L'ÉLU TERRITORIAL ET DE SES COLLABORATEURS

Édition
2020

UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE

“ Pour cette année 2020, l'équipe d'A SENATUS CONSULTO propose plusieurs formats et parcours de formation en direction des décideurs publics amenés à préparer les renouvellements électoraux de 2020/2021, tout en devant faire face aux transformations socioéconomiques de notre temps, avec :

- un programme « **Nouveau droit électoral, financements et communication** » composé de modules prenant en compte l'ensemble des aspects de la mise en œuvre du droit électoral dans le cadre des prochaines élections (municipales, départementales, régionales) avec des focus sur les actions concrètes possibles et interdites au regard des dispositions légales, règlementaires et de la jurisprudence permettant de conjuguer, à la fois sécurité juridique et stratégie, communication publique et communication politique ;

- un autre programme comprenant des modules visant à acquérir « **Les fondamentaux pour une action publique locale efficace** » ; dédié en particulier aux décideurs récemment investis d'un mandat électif (mais pas seulement), ce dispositif donne des clés permettant de passer du projet politique à sa mise en œuvre, tout en optimisant le fonctionnement des équipes au service d'un territoire ;

- un programme spécifique incluant des modules très opérationnels, sur « **Les enjeux et stratégies d'actions locales** ». Alliant approches méthodologiques et déclinaisons pratiques inspirées des réalités de terrain, ces modules visent à accompagner les décideurs publics dans l'actualisation de leurs connaissances et le renforcement de leurs compétences pour un pilotage au quotidien d'une action publique toujours plus moderne et plus performante. Parmi les nombreux thèmes, celui de la politique du logement et de l'habitat est naturellement à l'affiche avec la volonté de co-construire des modèles sociaux inclusifs, exigeants et solidaires, au plus près des réalités vécues et des besoins des habitants. Pour privilégier davantage encore le contact avec « le terrain » et apporter les clés visant à optimiser au mieux la place de l'Animal en Ville, un séminaire national est également programmé ;

- et enfin, un programme « **Spécial reconversion du monde politique vers le monde professionnel** » est proposé à ceux souhaitant « tourner la page » tout en capitalisant sur l'expérience acquise (n'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire sur les modalités et ouvrir un dossier DIF).



REPÈRES



Frédéric DERAÎ, 54 ans

- Diplômé d'un DESS d'Economie européenne,
- Différents postes à responsabilités au sein de l'Association de collectivités publiques Réseau IDEAL (Information sur le développement, l'environnement et l'aménagement local) parmi lesquels :
 - Directeur des réseaux,
 - Directeur des collectivités locales,
- Directeur délégué, chargé du développement de l'Institut de Formation des Élus Territoriaux,
- Secrétaire général du Syndicat National des Agents de Voyages et Tours Opérateurs,
- Fondateur et président de la SAS A SENATUS CONSULTO (Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation sous l'angle de la qualité).

►►► Faisant appel à des méthodes actives, nos formations s'appuient à la fois sur des situations réelles et sur la recherche de solutions personnalisées. De ce fait, les effectifs sont volontairement limités et les contenus pédagogiques conçus pour vous permettre de :

- appréhender les enjeux et les stratégies liées à vos champs de responsabilités,
- développer vos capacités organisationnelles et votre sens de l'innovation,
- contribuer à mettre en valeur vos actions et l'image de votre collectivité,
- obtenir les résultats concrets attendus.

Organisés en pool, nos formateurs représentent un vivier d'expériences et de compétences reconnues en France et à l'international. Riches de leur diversité et de leur complémentarité, ils sont élus, universitaires, consultants, experts issus des métiers de l'entreprise (avocats, journalistes...), fonctionnaires de collectivités publiques.

Nos stages se tiennent à Paris selon le calendrier présenté ci-après. Il est également possible d'adapter le format et de mettre en place ces actions, au sein même de votre collectivité, en l'ouvrant à vos élus et aux cadres territoriaux concernés, selon une date fixée à votre convenance. En outre, les programmes animés par nos experts, prendraient naturellement en compte vos spécificités territoriales (type formation-conseils). Ces interventions pourraient être programmées avant ou au moment d'une commission ou d'une réunion importante, afin de relancer par exemple, la dynamique et la cohésion de groupe.

Au plaisir donc de vous retrouver à nos côtés !



Frédéric DERAÎ

Président de la SAS A SENATUS CONSULTO

POUR VOUS INSCRIRE

- Vous voudrez bien renseigner le bulletin d'inscription et le retourner à l'adresse suivante :
A SENATUS CONSULTO
23, rue Boyer-Barret – 75014 PARIS

POUR ORGANISER UN STAGE AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

- Nous vous invitons à nous contacter pour étudier précisément vos besoins et la formule la mieux adaptée à votre environnement
Frédéric DERAÎ au 01 53 90 45 56



SOMMAIRE INTERACTIF

« NOUVEAU DROIT ÉLECTORAL, FINANCEMENTS ET COMMUNICATION »

- FICHE 01** ▶ ÉLECTIONS LOCALES ET ENGAGEMENT CITOYEN : STRATÉGIES ET OUTILS DE MOBILISATION 7-8
30 janvier • 25 mai • 10 septembre • 7 décembre
- FICHE 02** ▶ ÉVALUER LES IMPACTS D'UN PROJET DE MANDATURE POUR MIEUX DÉFINIR LES PRIORITÉS À VENIR (ÉCHÉANCES 2020/2021) 9
31 janvier • 12 février • 22 juin • 8 décembre
- FICHE 03** ▶ LE CADRE JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE ET ÉLECTORALE 10
3 février • 4 mai • 1^{er} octobre
- FICHE 04** ▶ SÉCURISER SON COMPTE DE CAMPAGNE ET LE FINANCEMENT DE SA CAMPAGNE ÉLECTORALE 11
4 février • 5 mai • 2 octobre
- FICHE 05** ▶ COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR FACEBOOK, TWITTER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ SUR LE WEB 12
10 et 11 février • 23 et 24 avril • 11 et 12 mai • 1^{er} et 2 juillet • 14 et 15 septembre • 2 et 3 novembre
- FICHE 06** ▶ MÉDIA TRAINING – RÉUSSIR VOS INTERVIEWS AVEC EFFICACITÉ 13
5 et 6 février • 21 et 22 avril • 5 et 6 octobre • 1^{er} et 2 décembre

- 07** ▶ RÉUSSIR SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC AVEC UN POINT SUR LA GESTION DES ÉMOTIONS ET DU TRAC 14
12 et 13 fin mars • 28 et 29 mai • 29 et 30 septembre
- 08** ▶ EXPRESSION ORALE, CORPORELLE ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC 15
4 et 5 juin • 13 et 14 octobre • 17 et 18 décembre
- 09** ▶ SAVOIR FAIRE FACE À L'IMPRÉVU LORS D'UNE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC 16
25 et 26 juin • 16 et 17 novembre
- 10** ▶ EXPRESSION ORALE, EXPRESSION COMPORTEMENTALE FACE AUX MÉDIAS (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL) 17
dates au choix du participant

« LES FONDAMENTAUX POUR UNE ACTION PUBLIQUE LOCALE EFFICACE »

- 11** ▶ PRINCIPES DE BASE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ (VILLE / INTERCOMMUNALITÉ / DÉPARTEMENT) ET APPROCHE À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE 19-20
15 et 16 juin • 9 et 10 novembre
- 12** ▶ QUELLES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE EPCI ET COMMUNES ? COMPRENDRE ET PRÉVOIR LES BOULEVERSEMENTS À VENIR

ET FONDER UN NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL 21
29 et 30 juin • 23 et 24 novembre

- 13** ▶ L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : QUELLES CONTRAINTES JURIDIQUES ET PRATIQUES POUR LES ÉLUS ? 22-23
1^{er} et 2 juin • 8 et 9 octobre
- 14** ▶ LA PLACE DE L'ÉLU DANS LA COMMANDE PUBLIQUE - AVEC UN POINT PARTICULIER SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CAO ET LES PIÈGES À ÉVITER 24
15 mai • 16 septembre • 9 décembre
- 15** ▶ LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET PÉNALE DES ÉLUS TERRITORIAUX : ANTICIPER LES RISQUES, SAVOIR RÉAGIR 25
18 et 19 mai • 17 et 18 septembre • 10 et 11 décembre
- 16** ▶ LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE : QUELLES APPLICATIONS ET QUELLES RESPONSABILITÉS ? 26
27 mai • 21 septembre • 12 octobre
- 17** ▶ DU PROJET POLITIQUE À SA MISE EN ŒUVRE AVEC UN FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS/ COLLECTIFS ET LES OUTILS DE COMMUNICATION EFFICACE 27
26 mai • 28 septembre • 3 décembre

FICHE 18 ▶ QUELLE RELATION « ÉLU - CADRE TERRITORIAL » POUR UNE COLLABORATION OPTIMISÉE ? 28

22 mai • 11 septembre • 27 novembre

FICHE 19 ▶ PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR VOTRE TERRITOIRE : COMMENT INSUFFLER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE PARTAGÉE ? 29-30

23 et 24 juin • 18 et 19 novembre

« LES ENJEUX ET STRATÉGIES D'ACTIONS LOCALES »

FICHE 20 ▶ NOUVEAU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DEFIS SOCIO-ECONOMIQUES : QUELS PROJETS ET QUELLE NOUVELLE STRATÉGIE POUR VOTRE TERRITOIRE ? 33-34

8 et 9 juin • 22 et 23 septembre • 14 et 15 décembre

FICHE 21 ▶ AIDES PUBLIQUES LOCALES AUX ENTREPRISES : MAÎTRISER LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE .. 35-36-37

20 et 21 mai • 15 et 16 octobre

FICHE 22 ▶ RÈGLES D'URBANISME : DE LA MAÎTRISE DU CADRE JURIDIQUE À SA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE 38

3 juin • 7 octobre

FICHE 23 ▶ ÉCOLOGIE URBAINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMMENT PASSER DE L'IDÉE À L'ACTION LOCALE ? 39

19 juin • 24 septembre • 4 décembre

SÉMINAIRE NATIONAL – FORMATION ET TÉMOIGNAGES TERRITORIAUX OPTIMISER LA COHABITATION DE L'ANIMAL EN VILLE : QUELS ENJEUX, QUELLES STRATÉGIES ? 40

11 et 12 juin

24 ▶ SANTÉ : LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX ET PROMOUVOIR DES POLITIQUES ACTIVES 41

20 mars • 20 novembre

25 ▶ PRÉPARER LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE : AVEC QUELLES CONDITIONS D'HABITAT, DE SERVICES À LA PERSONNE ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES ? 42-43

26 et 27 mars • 17 et 18 juin • 5 et 6 novembre

26 ▶ LOGEMENT : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS CONJONCTURELLES ET STRUCTURELLES 44

7 février • 3 avril • 25 septembre

27 ▶ LEAN MANAGEMENT AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : GÉRER AU PLUS JUSTE ET RÉDUIRE LES COÛTS 45

6 et 7 juillet • 16 et 17 décembre

28 ▶ LA LOCATION FINANCIÈRE (LEASING) POUR TRANSFORMER VOTRE TERRITOIRE 46

21 avril • 12 mai • 2 juillet • 4 septembre

« SPÉCIAL RECONVERSION DU MONDE POLITIQUE VERS LE MONDE PROFESSIONNEL »

29 ▶ IDENTIFIER SES RESSOURCES ET COMPÉTENCES POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS (ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL) 49-50-51

49-50-51

dates au choix du participant

30 ▶ ANGLAIS : AMÉLIORER SON AISANCE ET SA CONFIANCE À L'ORAL, S'EXPRIMER AVEC PRÉCISION À L'ÉCRIT (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL) 52-53

dates au choix du participant

BULLETIN D'INSCRIPTION 54

CONDITIONS GÉNÉRALES 55

À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO 56



« NOUVEAU DROIT ÉLECTORAL, FINANCEMENTS ET COMMUNICATION »



ÉLECTIONS LOCALES ET ENGAGEMENT CITOYEN : STRATÉGIES ET OUTILS DE MOBILISATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'évolution des mobilisations des citoyens et des électeurs lors des élections locales et les resituer dans le cadre des transformations de la démocratie et des rapports sociaux notamment au regard des derniers mouvements (gilets jaunes, contestation et implication autour des ZAD, Marches pour le Climat, mobilisations citoyennes dans les projets urbains...) et études d'opinion (Les Français et l'engagement citoyen pour les élections municipales - Opinionway de juin 2019 - La citoyenneté - Être (un) citoyen aujourd'hui - Rapport du Conseil d'Etat - septembre 2018)...
- Cerner les stratégies et outils d'actions possibles permettant de (re)mobiliser les citoyens au service de leur territoire.
- Faire le point sur l'actualité de l'organisation et du management stratégique des équipes de campagne notamment en matière de pratiques émergentes et sur l'analyse de leurs effets et résultats.



DURÉE

► 1 jour



DATES

► 30 janvier • 25 mai

10 septembre • 7 décembre



LIEU

► Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élu territorial, Collaborateur d'élu



EFFECTIF

► 6 à 30 participants env. – Formation pouvant être développée sur simple demande au sein de votre collectivité : nous consulter.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Éléments de contexte

- Depuis plus de cinquante ans désormais, les taux d'abstention aux élections ne cessent de progresser malgré les différentes dispositions législatives et autres initiatives institutionnelles destinées à favoriser la participation électorale et à prendre également davantage en considération les autres formes de mobilisation citoyennes. De la même manière, au niveau des territoires et parfois à celui des quartiers voire même à celui des îlots, les résistances locales aux décisions publiques, conduisent à des blocages institutionnels et un immobilisme préjudiciable pour l'avenir des projets publics.
- Au-delà des impacts importants sur notre modèle démocratique, les enjeux portent également sur l'aptitude des citoyens et leurs représentants à pouvoir s'entendre et déterminer un ensemble de politiques publiques destinés à se forger un destin en commun dans un environnement de plus en plus compétitif, au point que les non-décisions peuvent amener le départ de certaines populations ou acteurs socioéconomiques du territoire qui s'en trouve d'autant plus fragilisés.
- Après avoir précisé les fondamentaux et les évolutions des conditions des mobilisations citoyennes notamment dans le cadre des processus électoraux, la formation sera l'occasion de dresser la synthèse des dernières études sur l'état d'esprit, les attentes et les intentions des citoyens par rapport aussi bien aux prochaines échéances électorales locales que par rapport aux institutions et la démocratie représentative. Il s'agira surtout de traiter de manière concrète, les facteurs-clés qui permettent de (re)mobiliser les citoyens au service de leur territoire (nombreuses études de cas à l'appui).





ÉLECTIONS LOCALES ET ENGAGEMENT CITOYEN : STRATÉGIES ET OUTILS DE MOBILISATION

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

La formation est développée en quatre temps :

- Le premier est consacré à poser -à partir de la synthèse des études et enquêtes de sociologie et de sciences politiques- les principales évolutions des formes de mobilisation citoyenne dans le cadre notamment de la participation électorale, pour montrer les régularités qui s'en dégagent et qui forment un socle de base pour la compréhension et l'action des élus en 2020/2021 à l'aulne des prochaines échéances.
- Le second est consacré à étudier la manière dont certains territoires se sont organisés pour (re)mobiliser la population et les acteurs socioéconomiques.
- Le troisième temps consiste à appréhender et maîtriser les 7 facteurs-clés de toute démarche de mobilisation citoyenne ou participative réussie ainsi que les différents dispositifs et outils à disposition des élus locaux (études de cas).
- Pour conclure, un point sera dédié aux pratiques d'animations gagnantes d'une équipe de campagne notamment du point de vue de l'organisation et du management de terrain, des questions de motivation des personnes et de cohésion d'équipes dans la durée.

Bilan et synthèse, puis évaluation de la formation

1. Principales évolutions des mobilisations et expressions citoyennes, notamment dans le cadre de la participation électorale (nombreuses études de cas).

2. Exemples concrets pour la (re)mobilisation) citoyenne et conditions particulières qui se dégagent de la situation de différentes régions + zoom sur les priorités pour consolider le lien avec la population et la mobilisation lors des prochaines consultations électorales.

3. Les 7 facteurs-clés pour toute démarche de mobilisation citoyenne ou participative réussie.

4. Conclusion sur les pratiques d'animation et de motivation d'une équipe de campagne et le maintien dans la durée de sa cohésion.

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques/opérationnels, études de cas concrets

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur (numérique), vidéoprojecteur

ÉVALUER LES IMPACTS D'UN PROJET DE MANDATURE POUR MIEUX DÉFINIR LES PRIORITÉS À VENIR (ÉCHÉANCES 2020/2021) AVEC UN POINT PARTICULIER SUR LES TRANSFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Acquérir les outils pour évaluer le degré d'engagement et les impacts d'un projet de mandature sur le territoire.
- ▶ Prendre la mesure des transformations socioéconomiques, les effets des réformes territoriales et les mettre en relation avec la contribution du projet de mandat au territoire, pour mieux définir les prochaines priorités.



▶ 1 jour



▶ 31 janvier • 12 février • 22 juin • 8 décembre



▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux, collaborateurs d'élus



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les prochaines échéances de 2020 et de 2021 seront non seulement l'occasion de mettre en débat le bilan des actuelles mandatures mais également de **mesurer concrètement les effets des réformes institutionnelle** et transformations socioéconomiques plus globales sur les dynamiques territoriales.
- Dans cette perspective, les équipes en responsabilité doivent être en mesure de **démontrer la pertinence des politiques publiques engagées** ; cela est d'autant plus important, qu'une perte de confiance sur **les intentions, marges de manœuvre et actions**, affecte globalement les élus locaux, alors même que **la dimension territoriale n'a jamais été aussi importante** pour la formation des identités individuelles, des solidarités actives et de l'attractivité socioéconomique durable.

- La journée de formation et d'échanges consiste à présenter les outils dont disposent les élus locaux pour évaluer les impacts de leurs politiques publiques et la manière dont ils peuvent les ajuster, les faire évoluer, les présenter et pouvoir partir sur des bases solides pour formaliser un prochain mandat (novateur) de territoire. Ce dernier sera d'autant plus important, que **les Lois MAPTAM et NOTRe prévoient la mise en œuvre d'autres dispositifs** après ces échéances, que **les problématiques de mutations des modes et des cadres de vie, de digitalisation et de numérisation de l'économie et de la société** comme les questions liées au climat et la finitude des matières premières contribuent à transformer en profondeur lesdits territoires.

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, étude de cas.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur.



LE CADRE JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE ET ÉLECTORALE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation est animée par un avocat, docteur en droit, maître de conférences à Sciences Po Paris, ancien rapporteur près la CNCCFP et spécialiste du droit de la vie politique. Elle doit permettre aux élus, collaborateurs et services de la communication de :
- ▶ Connaître le cadre juridique relatif à la communication en période pré-électorale.
 - ▶ Identifier les dates clefs.
 - ▶ Distinguer la communication des candidats de celle de la collectivité.
 - ▶ Mettre à profit son statut d'élus dans le cadre d'une campagne électorale tout en évitant le conflit d'intérêts.
 - ▶ Appréhender les méthodes de contrôle du juge administratif.
 - ▶ Anticiper et prévenir le risque de contentieux.



▶ 1 jour



DATES

▶ 3 février • 4 mai • 1^{er} octobre



LIEU

▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux, collaborateurs d'élus (directeur de Cabinet, directeur de la communication...)



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction

- Les dates clefs du calendrier électoral (rappel)
- Les différents supports de la communication
- La technicité croissante des règles en matière de communication électorale

Quelle communication pour les candidats et la collectivité avant les six mois précédant le premier jour du mois du scrutin ?

- Que peut-on dire ? Que ne peut-on pas dire ? Comment le dire ?

Quelle communication pour les candidats et la collectivité pendant les six mois précédant le premier jour du mois du scrutin ?

- Être à la fois élu et candidat : comment éviter la confusion des genres ?
- Le Maire et la commune peuvent-ils continuer de communiquer en période électorale ?

- Distinguer la communication institutionnelle de celle du Maire
- Les dernières évolutions jurisprudentielles
- Etude de cas concrets

La variété des supports de communication et leur utilisation en période pré-électorale

- Les supports papier
- Les médias
- Les enquêtes et sondages
- Les nouvelles technologies

Synthèse sur les règles d'or à retenir, puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, études de cas.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur, projection numérique en PowerPoint

SÉCURISER SON COMPTE DE CAMPAGNE ET LE FINANCEMENT DE SA CAMPAGNE ÉLECTORALE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation est animée par un avocat, docteur en droit, maître de conférences à Sciences Po Paris, ancien rapporteur près la CNCCFP et spécialiste du droit de la vie politique. Elle doit permettre aux élus, collaborateurs et services de la communication de :
- ▶ Maîtriser la tenue d'un compte de campagne et le règlement des dépenses électorales
 - ▶ Appréhender la notion de dépense électorale
 - ▶ Savoir sécuriser un compte de campagne
 - ▶ Connaître les modalités de contrôle de la CNCCFP
 - ▶ Anticiper et prévenir le risque de contentieux administratif et pénal



▶ 1 jour



▶ 4 février • 5 mai • 2 octobre



▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux, collaborateurs d'élus
(directeur de Cabinet, directeur de la communication...)



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Qu'est-ce qu'une dépense à caractère électoral ?

- Savoir identifier une dépense présentant un caractère électoral
- Distinguer les dépenses à caractère électoral et les dépenses engagées par une collectivité territoriale ou son exécutif
- Le respect du plafond des dépenses électorales
- Cas concrets et énumération des principales dépenses présentant un caractère électoral

Le mandataire financier : rouage essentiel d'une campagne électorale

- Le choix du mandataire financier et les responsabilités qui lui incombent
- Le partage des rôles entre le mandataire et le candidat
- Comment sécuriser juridiquement un compte de campagne ?

Quels sont les moyens autorisés pour financer une campagne électorale ?

- La récolte des fonds
- Le règlement des dépenses électorales
- Comment éviter qu'une collectivité territoriale contribue au financement de la campagne d'un candidat ?

La période post-électorale : LE moment à risque

- Le dépôt et le contrôle du compte de campagne : les erreurs à ne pas commettre
- Connaître les techniques de contrôle de la CNCCFP et les anticiper
- Comment anticiper un contentieux électoral ?

Synthèse sur les règles d'or à retenir, puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, études de cas.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur, projection numérique en PowerPoint

COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR FACEBOOK, TWITTER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ SUR LE WEB

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Optimiser sa présence sur les réseaux sociaux, avec un point particulier sur Twitter, Facebook et le Blog.

PRÉ-REQUIS INDISPENSABLES

→ Bonne maîtrise d'un ordinateur et de la navigation sur Internet. → Un ordinateur connecté à Internet par stagiaire (fourni sur place) → Email : soit une adresse Gmail (créer son adresse avant la formation à <https://www.google.com/accounts/NewAccount>), soit la possibilité de consulter sa boîte email.

Pourquoi ? Dans cette formation, chaque participant sera amené à créer son compte sur un service en ligne (Facebook et Twitter). Il aura besoin de donner son adresse e-mail pour recevoir une confirmation de la création. Il faudra alors qu'il clique sur un lien pour être en mesure de la valider.

SI POSSIBLE → Fichiers photos : une photo personnelle (type photo d'identité, décontractée ou pas en fonction du sentiment que l'on veut faire passer, format gif ou jpg, format carré 180 x 180 px) et une photo de la ville/quartier que l'on pourra utiliser comme image de couverture dans Facebook et Twitter (format gif ou jpg, image horizontale (851px sur 315px) → Une biographie courte de deux lignes maximum précisant les mandats/éléments clés de parcours professionnel, le nom de la collectivité et éventuellement un slogan politique. → La liste des liens vers les comptes du stagiaire concerné : pages Facebook, compte Twitter et comptes Dailymotion/YouTube/Flickr, s'ils existent. → La liste d'autres comptes/pages Facebook et comptes Twitter auxquels le stagiaire souhaite s'abonner.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Chaque stagiaire sera amené à s'inscrire sur un ou plusieurs des réseaux sociaux, afin d'élargir son champ de communication et éventuellement promouvoir son Blog.

Rapide rappel sur le panorama général des réseaux sociaux et appréhender au mieux le Web d'aujourd'hui

- Incontournables Facebook et Twitter
 - Les réseaux professionnels : Viadeo – Linked-in
 - Les vidéos : Youtube – Dailymotion, les photos : Flickr
 - Les nouvelles tendances : Foursquare – Instagram
- Point sur la présence d'Élus locaux et nationaux sur les réseaux sociaux

Quelle stratégie sur les réseaux sociaux ?

- Notoriété, modernité, réactivité... Quels objectifs pour un élu ?
- Maîtriser sa e-réputation
- Mettre en place un système de veille et d'alertes
- Organiser les réponses aux alertes de la veille
- Savoir communiquer : l'importance d'utiliser les bons formats, le bon timing, le bon style sur les réseaux sociaux
- Les 5 pièges à éviter

Optimiser sa présence sur Facebook

- Les astuces pour être plus lisible sur Facebook
- Atelier développement/valorisation d'une page Facebook

Zoom sur Twitter

- Le fonctionnement du réseau et les notions de base (tweet, retweet, live-tweet, follower, etc.)
- Atelier de création d'un compte Twitter



► 2 jours



► 10 et 11 février • 23 et 24 avril • 11 et 12 mai
1^{er} et 2 juillet • 14 et 15 septembre • 2 et 3 novembre



► Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élus territoriaux



EFFECTIF

► 5 participants maximum

Focus sur le Blog

- Objectifs du blog et principales fonctionnalités
 - Simplicité de création et de mise à jour
 - Astuces pour faire connaître son blog
- Atelier de création d'un Blog

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques, études de cas concrets, démonstrations, travaux pratiques.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : un PC par stagiaire avec accès à Internet (chaque stagiaire peut également venir avec sa tablette (si accès WiFi et sans accès bloqué), vidéoprojecteur, support du formateur (numérique).



MÉDIA TRAINING – RÉUSSIR VOS INTERVIEWS AVEC EFFICACITÉ (AVEC UN POINT PARTICULIER POUR GÉRER AU MIEUX LES SITUATIONS SENSIBLES)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Optimiser les techniques d'expression orale pour capter l'attention et convaincre des journalistes en situation d'interview : TV- Radio- Presse écrite.
- ▶ Faire passer ses messages, créer un impact, gérer les situations sensibles et de crise, savoir improviser, déjouer les pièges.
- ▶ Entraînement face caméra.



DURÉE

▶ 2 jours



DATES

▶ 5 et 6 février • 21 et 22 avril
5 et 6 octobre • 1^{er} et 2 décembre

LIEU

▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux



EFFECTIF

▶ 5 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Bref rappel sur les objectifs et règles de fonctionnement des journalistes et les différentes situations/types d'interview

Se préparer à être interviewé : la « check-list »

- Quel message essentiel et hiérarchie d'information ?
- Clarté, synthèse et vulgarisation

Exercices face caméra : l'importance du fond (bien structurer son message) et l'importance de la forme (comportement devant la caméra ou le micro, les « trucs » à connaître, la respiration, la voix, la gestuelle)

- Savoir écouter pour répondre et intéresser le public du média
- Savoir anticiper les questions embarrassantes
- Point sur les pièges à éviter
- Maîtriser la durée
- Débriefing

Exercices face caméra : simulation d'une interview reportage « type Bfm-TV » - Débriefing

Exercices face caméra : simulation d'une interview polémique

Focus sur la stratégie de communication médiatique en situation sensible ou de crise

- Quelle préparation mentale ?
- Quelle information avant une déclaration presse ?
- Expression positive et modèles de réponse
- Savoir déjouer les amalgames

puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : nombreux exercices individuels/collectifs, mises en situations, retours personnalisés.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur – Caméscope – TV- Vidéo.

RÉUSSIR SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC AVEC UN POINT SUR LA GESTION DES ÉMOTIONS ET DU TRAC

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apprendre à gérer son trac.
- Savoir reconnaître et maîtriser ses émotions.
- Intervenir en toute circonstance, devant tout public, de manière sereine et efficace.



► 2 jours



► 12 et 13 fin mars • 28 et 29 mai • 29 et 30 septembre



► Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élus territoriaux



EFFECTIF

► 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Travailler avant tout sur...

- La respiration abdominale, l'ancrage
- Le regard, le sourire, le silence
- L'implication et l'engagement

Développer l'écoute

- « Corporelle », pour s'ouvrir aux sensations
- « Mentale », pour accéder à l'imagination créative

Se faire confiance

- Reconnaître, accepter et dépasser ses « peurs »
- Oser « se lancer », oser « rater »
- Éviter la censure et le jugement sur soi
- Croire en ce que l'on fait et ce que l'on dit pour être convaincant

Prendre de la distance grâce à...

- L'ancrage
- La respiration
- La détente corporelle
- L'humour sur soi

Utiliser la force des émotions

- Savoir les repérer
- Dissocier émotions et émotivité
- Exprimer ses émotions avec justesse au service de son discours ou de son message
- Gérer et maîtriser ses émotions en situation délicate

Préparer ses interventions grâce à...

- La visualisation
- La préparation physique
- La répétition
- L'incarnation de son « personnage »

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : pédagogie par le JEU qui croise les outils du Théâtre, de la Pleine Attention et de la Connaissance de soi. Alternance d'exercices collectifs et individuels. Mises en situations jouées et analysées. Retours personnalisés.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur.

EXPRESSION ORALE, CORPORELLE ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

AVEC UN POINT SUR LA MAÎTRISE DE LA RESPIRATION / VOIX / TRAC

GRÂCE AUX TECHNIQUES DU THÉÂTRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme « Emetteur / Récepteur » et maîtriser les mots clés de la communication.
- Acquérir une méthodologie, mettre en oeuvre des outils, au niveau du corps, de la voix et de l'expression comportementale tout en surmontant ses émotions.



► 1 jour

► www.senatusconsulto.fr

► Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élus territoriaux



► 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Séduire, informer, convaincre

- Rappel des enjeux de la prise de parole en public et principes de base en communication
- Les différents « ECARTS »
- Perception et représentation
- Analyse sur l'expression verbale et non verbale - reformulation et utilisation des questions :
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse
- Les croyances / Les inférences / Les équivoques
- Bien structurer ses messages.
- Les techniques de l'exposé :
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse

Cohérence entre corps et parole

- Savoir adapter un message en fonction des contraintes de temps :
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse
- Les « Méta-modèles » ou styles de comportement et de communication
- Gérer son trac, apprentissage de la maîtrise des sentiments
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse

- Analyse corporelle par le biais des techniques du théâtre
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse

Profil personnalisé et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et méthodologiques, exercices individuels et collectifs face caméra (prévoir des vêtements clairs).

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur et caméra –TV – Vidéo.

SAVOIR FAIRE FACE À L'IMPRÉVU LORS D'UNE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Faire face sans crainte ni agressivité aux situations inattendues ou à la critique.
- ▶ Reconnaître et mettre à distance ses réactions disproportionnées et gagner en confiance.
- ▶ Organiser rapidement sa pensée, mobiliser ses idées pour les sortir en ordre.
- ▶ Intervenir sans préparation avec aisance et sérénité dans n'importe quel contexte.



▶ 2 jours



▶ 25 et 26 juin • 16 et 17 novembre



▶ Paris



PROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux



EFFECTIF

▶ 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

L'inspiration ou le temps de l'observation

- S'entraîner à plus de présence au lieu et au temps
- Enrichir ses qualités d'écoute
- Prendre conscience de ses filtres de perception
- Développer son attention avec précision
- (Se) faire confiance

L'apnée ou le temps de la compréhension

- Dissocier réactivité et spontanéité
- Oser un temps de silence
- Se connecter à ses sens
- Puiser dans ses ressources pour organiser sa pensée
- Aller à l'essentiel et se centrer sur le cœur du message

L'expiration ou le temps de l'action

- Être convaincu...pour être convaincant
- S'entraîner à trouver la liberté dans la contrainte grâce aux cadres d'improvisation
- Adopter une posture adéquate et cohérente
- S'entraîner à accueillir, accepter, s'adapter et gérer l'imprévu

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : pédagogie par le JEU qui croise les outils du Théâtre, de la Pleine Attention et de la Connaissance de soi. Alternance d'exercices collectifs et individuels. Mises en situations jouées et analysées. Retours personnalisés.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur.

EXPRESSION ORALE, EXPRESSION COMPORTEMENTALE FACE AUX MÉDIAS (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Accompagner individuellement le stagiaire afin qu'il réussisse à :
 - séduire, informer, convaincre
 - faire passer des messages de politiques locales en phase avec des projets concrets
 - appréhender au mieux, à l'aide d'outils, la communication de campagne post électorale
 - mettre en valeur l'individu et son propos sur des sujets d'actualité qui le concerne localement.



▶ 2 jours



▶ Au choix du participant



▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Collaborateur :
Directeur/Chef de Cabinet, DGS,
Directeur de la Communication...



EFFECTIF

▶ 1 participant

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Préparation et analyse des objectifs

- Analyse de son expression comportementale
- Structuration du discours
- Méthode de préparation en trois points : analyser, synthétiser et répéter avant d'énoncer
- La reformulation ciblée
- Les enjeux humains et politiques
- Exercices pratiques face à la caméra
- Analyse des exercices, synthèse
- Élaboration de l'argumentation
- Processus de communication
- Technique de l'exposé
- Repérer les « écarts » dans sa communication
- Les inférences
- Les équivoques
- Plan de la démarche pour le traitement d'un problème
- Face aux médias : déterminer sa « cible »

Entraînement

- Répétition : jeux de rôles
- Entraînement vidéo (amélioration de l'expression comportementale personnelle)
- Donner ses positions et argumenter avec impact
- Gestion des jeux émotionnels
- Correction des défauts personnels

Bilan

- Observation en situation (enregistrement filmé à partir d'une séance réelle)
- Analyse, réajustement
- Perfectionnement face à un journaliste « potentiel » (jeux de rôles)

Profil personnalisé et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et méthodologiques, exercices individuels face caméra (prévoir des vêtements clairs).

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur et caméra –TV – Vidéo.



LES FONDAMENTAUX POUR UNE ACTION PUBLIQUE LOCALE EFFICACE



PRINCIPES DE BASE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ (VILLE / INTERCOMMUNALITÉ / DÉPARTEMENT) ET APPROCHE À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mieux comprendre comment se construit le budget d'une collectivité départementale/communale ou intercommunale.
- Savoir lire un budget local et identifier facilement les principales ressources et dépenses, tout en appréhendant les enjeux d'un territoire dans un contexte de réforme (Taxe d'habitation...).
- Aider les élus à utiliser au mieux les documents budgétaires dans l'exercice de leur mandat et dans leur communication vis-à-vis de leurs concitoyens.



► 2 jours



► 15 et 16 juin • 9 et 10 novembre



► Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élu territorial, technicien



EFFECTIF

► 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

DES PRINCIPES DE BASE DU BUDGET...

La structure des finances locales

Les ressources locales

- La nouvelle donne fiscale et la répartition des impôts : communes, EPCI, départements
- Les dotations d'État
- Les autres ressources : emprunt, tarifs, produits du domaine, subventions...

Les dépenses locales

- Le poids des compétences obligatoires
- La répartition des compétences dans les E.P.C.I.
- L'intérêt des compétences facultatives
- Les relations financières entre les différents niveaux : du département vers les communes et les EPCI, des EPCI vers les communes

Les documents budgétaires

La nature des documents budgétaires

- Les liens entre règles comptables et règles budgétaires : les recettes et dépenses selon leur nature comptable, et la structure des chapitres et des articles
- La nomenclature fonctionnelle et les politiques publiques locales : la « présentation croisée », le vote par fonctions, la segmentation stratégique
- Les annexes obligatoires, outil d'information et de transparence
- Le détail des documents budgétaires :
- Le budget primitif : document politique et financier de prévision et d'autorisation
- Le compte administratif et le compte de gestion : documents comptables de constat et d'analyse
- Les décisions modificatives et le budget supplémentaire : documents d'adaptation des prévisions et d'affectation des résultats





PRINCIPES DE BASE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ (VILLE / INTERCOMMUNALITÉ / DÉPARTEMENT) ET APPROCHE À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

L'élaboration et le vote du budget

Les règles d'élaboration

- Le calendrier
- Le débat d'orientations budgétaires
- La dynamique pluriannuelle

La stratégie financière

- Éléments sommaires d'analyse financière
- Endettement et fiscalité
- De l'équilibre annuel à la solvabilité à moyen terme

Travaux pratiques : analyse d'un budget départemental / Intercommunal / municipal – points de détail, ratios à connaître et outils de pilotage, politiques structurantes, propositions alternatives.

**... À L'IDENTIFICATION DE MARGES DE MANŒUVRE
AU SERVICE DE LA STRATÉGIE ET DU DÉVELOPPEMENT
DE VOTRE TERRITOIRE.**

Le budget, acte politique

- Le budget est une affaire de choix : recherche d'un équilibre entre attentes et contraintes au niveau des investissements
- Analyse du patrimoine existant
- Dépenses d'investissement programmées : définition, nécessité, diagnostic
- Comment prendre en compte les dépenses induites par ces investissements ?
- L'examen des équilibres budgétaires conduit à faire des arbitrages. Lesquels ?

Optimiser et mobiliser les ressources financières

- L'évaluation de la capacité financière de votre collectivité
- Comment améliorer la constitution des épargnes ?
- Appréhender la situation de la dette et déterminer une stratégie d'endettement
- Engager une démarche prospective

La mise en place d'un programme d'investissement

- Montage des opérations d'investissement
- Les responsabilités du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
- Recherche de diversifications (partenariat – intercommunalité...)

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et pratiques, exercices avec exemples concrets fondés sur le budget et les modalités internes du Département / Ville / Intercommunalité, concernés par les stagiaires

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur et projection numérique en PowerPoint. Pour les exercices et études de cas, les stagiaires sont invités à transmettre à J-15 env. par voie électronique à notre Cabinet, un exemplaire des comptes administratifs et des budgets du Département / Interco. / Ville, concernés – Et à venir avec un exemplaire papier les Jours J, pour les exercices pratiques.



QUELLES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE EPCI ET COMMUNES ?

COMPRENDRE ET PRÉVOIR LES BOULEVERSEMENTS À VENIR ET FONDER UN NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre précisément les mécanismes financiers et fiscaux qui lient les intercommunalités et leurs communes membres.
- Fonder sur la base de ces mécanismes, des stratégies partagées de solidarité financière et fiscale tout en appréhendant au mieux le rôle des élus et services.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1^{RE} JOURNÉE

Les règles relatives à l'allocation des ressources communautaires et communales

- La fiscalité communale après la réforme de la taxe d'habitation
- La fiscalité intercommunale après la réforme de la taxe d'habitation
- Les liens juridiques et territoriaux entre les deux structures de ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement
- Le fonds de péréquation intercommunal et communal
- Les ressources complémentaires (services, domaine)

Les règles relatives à l'exercice des compétences

- La nature des dépenses intercommunales et l'importance des budgets annexes
- La nature des dépenses communales
- Les relations financières croisées (fonds de concours, attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire)
- Les outils de mutualisation des moyens (personnel, achats, etc.)

2^E JOURNÉE

La logique du pacte financier et fiscal

- Observation des situations individuelles et collectives
- Fondement juridique
- Critères d'appréciation à vocation péréquatrice
- Critères d'appréciation à vocation d'efficience
- Eléments de prospective budgétaire
- Outils juridiques et financiers
- Stratégie fiscale partagée
- Communautarisation de la D.G.F.
- Répartition de la D.S.C.
- Stratégie d'investissement
- Gestion des services et des équipements d'intérêt commun
- Redéfinition de l'intérêt communautaire

Quelle feuille de route stratégique pour la mise en place et le suivi d'un pacte financier et fiscal ?

- Cette dernière partie traitera de la méthode opérationnelle préalable à l'adoption d'un tel pacte et au processus de concertation indispensable entre communes et E.P.C.I., ainsi qu'au rôle respectif des acteurs locaux (exécutifs, élus et services en charge des finances, etc.) dans le suivi des réalisations et des conséquences des choix effectués, les rapports réguliers d'évaluation et les propositions d'adaptations.

Conclusion et évaluation de la formation



► 2 jours



► 29 et 30 juin • 23 et 24 novembre



► Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élu territorial, technicien



EFFECTIF

► 6 à 30 participants env.
Formation pouvant être développée sur simple demande au sein de votre collectivité pour permettre l'échange entre élus autour d'un projet stratégique de mandat et sur des méthodes de travail : pour faire simple → un projet / une méthode (nous consulter).

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et pratiques, exercices avec exemples concrets fondés sur les caractéristiques des territoires concernés par les stagiaires.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur et projection numérique en PowerPoint.

L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : QUELLES CONTRAINTES JURIDIQUES ET PRATIQUES POUR LES ÉLUS ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est animée par un avocat associé, Professeur Agrégé de Droit Public, Docteur en Droit Public et animateur de formations en droit public économique pour A SENATUS CONSULTO.

À l'issue de cette journée, chaque participant sera capable de :

- ▶ Connaître les règles juridiques et pratiques relatives à l'attribution de subventions aux associations.
- ▶ Sécuriser l'attribution des subventions.
- ▶ Contrôler l'usage des subventions.
- ▶ Prévenir les contentieux.



▶ 2 jours



▶ 1^{er} et 2 juin • 8 et 9 octobre



▶ Paris



▶ Maire, Conseiller départemental/Conseiller régional/
Conseiller communautaire/ Conseiller municipal,
Adjoint au maire, Élu membre d'association...



▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

La liberté de recourir à l'outil associatif

- Le droit pour les collectivités de créer et/ou d'adhérer à une association et/ou pour les élus d'en être membre
- Le droit pour les collectivités de déléguer une mission de service public et/ou de confier un marché public à une association
- Le droit pour les collectivités de financer une association
- Les avantages de la structure associative : comptabilité privée, externalisation d'activités, souplesse du droit privé, personnel de droit privé, la fiscalité des associations...

L'association, quelle(s) qualification(s) juridique(s) : études de cas

- L'association qualifiable « d'opérateur économique » :
 - Les critères de distinction : la règle des 4 P, le critère de la « comparabilité » avec une entreprise au sens du droit de l'Union
 - Les conséquences juridiques d'une telle qualification
- L'association qualifiable de « véritable association » :
 - Les critères de distinction : l'absence de concurrence, le caractère désintéressé, l'absence d'assujettissement à une fiscalité commerciale
 - Les financements autorisés : l'existence d'un intérêt public local
 - Les financements interdits : les dépenses à caractère culturel ou politique
- L'association qualifiable de « pouvoir adjudicateur » :
 - Les critères à satisfaire : une personnalité juridique, une dépendance publique, la satisfaction d'un besoin d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial
 - Les conséquences à supporter : le respect des règles de la commande publique





L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : QUELLES CONTRAINTES JURIDIQUES ET PRATIQUES POUR LES ÉLUS ?

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

Les aides aux associations et les requalifications juridiques possibles

- Aides à une association ou octroi d'un marché public ?
- Aides à une association ou passation d'une convention de délégation de service public ?
 - La nature des missions confiées
 - Le transfert du risque

Le régime juridique des aides aux associations

- Les obligations de forme :
 - Le respect de la loi DCRA du 12 avril 2000
 - L'obligation de passer une convention en dessous d'un seuil de 23 000 euros
 - Le rôle de l'assemblée délibérante
 - La transmission au contrôle de légalité
 - Les contrôles possibles de la CRC
- Les obligations de fonds :
 - La circulaire du 18 janvier 2010 et sa réécriture
 - La technique de « l'appel à projet »
 - L'association chargée d'un service d'intérêt général (SIEG, SSIEG...) et financements publics
- Les apports de la loi ESS et la notion de « subvention »
- L'intérêt de la circulaire du 4 juillet 2008
- Les potentialités de la qualification d'un service social d'intérêt économique général face au droit de l'Union européenne
- La mise en place de compensations d'obligations de service public
- Focus sur les récentes évolutions juridiques et les pièges à éviter

Les risques de la gestion associative : études de cas

- L'association transparente
 - Les critères de la transparence : l'absence d'autonomie décisionnelle, administrative et financière
 - Les conséquences de la transparence : la requalification des contrats de travail, des marchés passés, la gestion de deniers publics non autorisés, l'illégalité de l'octroi de certaines subventions...
- La gestion de fait
 - Les éléments constitutifs de la gestion de fait
 - Les conséquences de la gestion de fait : les conséquences budgétaires, pénales et électorales
- L'illégalité des délibérations attributives de subventions et la notion de « conseiller intéressé »
 - Les éléments constitutifs
 - Les conséquences juridiques
- Les délits de nature pénale
 - La prise illégale d'intérêt
 - L'octroi d'avantage injustifié

Bilan et synthèse des règles d'or, puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports juridiques et méthodologiques,
études de cas pratiques

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur
projeté en PowerPoint.



FICHE

14

LA PLACE DE L'ÉLU DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

AVEC UN POINT PARTICULIER SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CAO ET LES PIÈGES À ÉVITER

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les grands principes de la commande publique.
- Maîtriser les différentes procédures de passation et leurs modalités.
- Éviter les pièges et identifier les risques contentieux pouvant affecter la régularité des procédures.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Rôle des élus dans les procédures de passation des marchés publics

- Cadre juridique des marchés publics
- Principaux textes européens et nationaux – Rappel des objectifs du « nouveau » Code des marchés publics
- Rôle du juge et grands principes de la commande publique
- La définition du marché public
- Critère organique et critères matériels – Distinction avec les autres contrats de la commande publique : DSP et PPP
- Les enjeux et la définition du besoin – la reconnaissance du sourcing – les documents de la consultation – Focus sur la dématérialisation

Présentation des procédures de passation

- Seuils : gré à gré – mapa – appel d'offres
- Procédures dérogatoires : Dialogue compétitif et procédure concurrentielle avec négociation ; partenariat d'innovation ; conception-réalisation ; concours ; marché négocié ; marché de service
- Le déroulement de la procédure : la publicité
- Le déroulement de la procédure : la mise en concurrence
- L'achèvement de la procédure
- Achèvement normal : attribution et signature
- Échec de la procédure : infructuosité, classement sans suite, recours contentieux

Le fonctionnement des Commissions d'appel d'offres (CAO)

- Composition de la CAO : les membres à voix délibérative et consultative et leur désignation
- Organisation et fonctionnement de la CAO
- Rôle de la CAO : sélection des candidats, choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
- Focus sur : les personnes intéressées (élus, agents) et le principe d'impartialité
- Responsabilité pénale des membres de la CAO

Synthèse des règles d'or

Conclusion sur les pièges à éviter puis évaluation de la formation



► 1 jour



► 15 mai • 16 septembre • 9 décembre



► Paris



► Maire, Adjoint au maire/Conseiller municipal/Conseiller départemental/Conseiller régional/Conseiller communautaire, Membre de la CAO, Collaborateur d'élu, Directeur des Affaires juridiques



► 8 participants maximum

MÉTHODOLOGIE : apports juridiques et pratiques, études de cas, échanges interactifs

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur projeté en PowerPoint

LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET PÉNALE DES ÉLUS TERRITORIAUX : ANTICIPER LES RISQUES, SAVOIR RÉAGIR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Cette formation est animée par un avocat spécialisé dans le droit des collectivités territoriales. Agrégé de droit public, il est l'auteur de nombreux articles de droit administratif et a une pratique de formation des élus depuis 1977.
- Il dispose d'une expérience d' élu municipal et a dirigé une UFR de droit. Il défend des élus devant la Cour des Comptes et est l'auteur de nombreux ouvrages de droit public.
- À l'issue de cette journée, chaque participant sera capable d'appréhender les cas d'engagement de la responsabilité des élus territoriaux et de la collectivité.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Quelle responsabilité administrative pour les élus et les collectivités ?

- Préalable : distinguer « responsabilité des élus » et « responsabilité de la collectivité »
- L'engagement de la responsabilité « pour faute » et « sans faute »
- Le champ d'application de la responsabilité « pour faute »
- L'auteur de la faute
- Les différentes catégories de fautes retenues par le juge
- Exemples concrets :
 - Le drame de Furiani
 - La dépollution d'une cour d'école primaire
- Le champ d'application de la responsabilité « sans faute »
- Les secteurs concernés par la responsabilité sans faute
- Exemples concrets :
 - Les difficultés de l'articulation responsabilité pénale/administrative : l'exemple de Xynthia
 - Les conditions d'exonération de la responsabilité
 - Les conditions d'indemnisation des victimes
- L'assurance de responsabilité : son champ d'application

Responsabilité pénale : comment prémunir les élus, comment réagir en cas de manquements ?

- Préalable : distinguer la responsabilité pour faute intentionnelle et non-intentionnelle
- Les conditions d'engagement de la responsabilité pour faute intentionnelle
- Les conditions d'engagement de la responsabilité pour faute non intentionnelle
- Cette partie sera réalisée sous la forme de mise en situation réelle par un jeu de questions réponses à partir de cas pratiques portant sur :
 - Un soupçon de prise illégale d'intérêts
 - Un manquement aux règles de campagne électorale du fait d'une publication d'une photographie d'inauguration
 - Un manquement aux règles de protection des espèces animales du fait de la réalisation d'un événement dans un parc protégé

Synthèse des règles d'or, puis évaluation de la formation



▶ 2 jours



▶ 18 et 19 mai • 17 et 18 septembre
10 et 11 décembre



▶ Paris



▶ Maire, Conseiller municipal/Conseiller départemental/Conseiller régional/Conseiller communautaire, Collaborateur d' élu, Directeur des Affaires juridiques/Financières...



▶ 6 participants maximum

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, nombreuses études de cas et mises en situations

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur, support du formateur.

LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE : QUELLES APPLICATIONS ET QUELLES RESPONSABILITÉS ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est animée par un avocat spécialisé dans le droit des collectivités territoriales. Agrégé de droit public, il est l'auteur de nombreux articles de droit administratif et a une pratique de formation des élus depuis 1977.

Il dispose d'une expérience d'élus municipal et a dirigé une UFR de droit. Il défend des élus devant la Cour des Comptes et est l'auteur de nombreux ouvrages de droit public.

À l'issue de cette journée, chaque participant sera capable de :

- ▶ Comprendre ce que recouvrent exactement les pouvoirs de police d'un maire.
- ▶ Connaître les domaines d'intervention.
- ▶ Appréhender, à partir de cas concrets, les responsabilités du maire du fait de l'exercice de son pouvoir de police.



▶ 1 jour



▶ 27 mai • 21 septembre • 12 octobre



▶ Paris



▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus, Directeur Urbanisme, Directeur Affaires juridiques...



▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction

- La complexification croissante des pouvoirs de police du maire
- Pouvoirs de police et responsabilités du maire
- Les effets de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales

La nature des pouvoirs de police du maire

- Que recouvre la protection de « l'ordre public » ?
- La distinction entre la police administrative et la police judiciaire
- La distinction entre les pouvoirs de police administrative générale et spéciale
- Quelles sont les relations entre le maire et le préfet ?
- Quelles sont les relations entre le maire et le procureur ?

La légalité des actes du maire dans l'exercice de son pouvoir de police

- Quelles sont les mesures qu'un maire peut prendre dans le cadre de son pouvoir de police administrative et judiciaire ?
- Étude de cas concrets : stationnement, police des édifices, mendicité, prévention de nuisances, police de l'environnement, etc.
- Quels sont les motifs d'illégalité d'une mesure de police ?

Les responsabilités du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police

- Les conditions d'engagement de la responsabilité administrative du maire et les risques encourus
- Les conditions d'engagement de la responsabilité civile du maire et les risques encourus
- Les conditions d'engagement de la responsabilité pénale du maire et les risques encourus
- Comment agir sans s'exposer ?

Études de cas pratiques

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, études de cas

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur projeté en PowerPoint remis à l'issue de la journée de formation



DU PROJET POLITIQUE À SA MISE EN ŒUVRE AVEC UN FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS/COLLECTIFS ET LES OUTILS DE COMMUNICATION EFFICACE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Souder l'équipe autour des objectifs du programme politique et des principaux axes pour la mandature.
- ▶ Développer une motivation individuelle et collective stable et durable pour atteindre les objectifs fixés collectivement.
- ▶ Diffuser un état d'esprit bienveillant et conquérant.
- ▶ S'approprier les projets et actions collectives et les communiquer avec efficacité.



▶ 1 jour



▶ 26 mai • 28 septembre • 3 décembre



▶ Paris



▶ Maire/Adjoint au maire/Conseiller municipal/
Conseiller communautaire, Collaborateurs d'élus



▶ 6 à 30 participants env.
Formation pouvant être développée sur
simple demande au sein de votre collectivité
(groupe de la majorité) : nous consulter.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Qui, quoi, quand... : objectifs de la mandature, frise chronologique
et feuille de route stratégique**

Développer une motivation individuelle et collective stable et durable

- Intégrer l'importance des objectifs dans l'engagement politique
- Donner un sens à son engagement politique individuel et collectif
- Se programmer à la réussite, individuellement et collectivement

Incarner sa mission et son identité personnelle et collective

- Mieux se connaître individuellement et collectivement pour réussir
- Identifier l'image que l'on veut donner de soi et de notre équipe
- Vivre sa mission en cohérence avec ses valeurs et celles de l'équipe dont on fait partie

Diffuser un état d'esprit bienveillant et conquérant

- Se construire une représentation positive des événements
- Aborder les missions avec un « mental gagnant »
- Garder un état d'esprit optimal en situation d'erreur, de turbulences voire d'échec

Savoir s'approprier les messages valorisant les actions collectives et les communiquer efficacement

- Communiquer de manière congruente
- Développer ses techniques relationnelles
- Rentrer en contact de manière efficace
- Développer une communication assertive

Synthèse sur les points clés à retenir

Évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, mises en
situations, travaux individuels et collectifs
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur,
support du formateur.

QUELLE RELATION « ÉLU - CADRE TERRITORIAL » POUR UNE COLLABORATION OPTIMISÉE ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Identifier les domaines respectifs de compétences, rôles et responsabilités de l'élu et du cadre territorial, pour fluidifier la relation du binôme et rendre plus efficace l'action de chacun, tout en analysant les clés du fonctionnement de l'administration d'une collectivité et les circuits de décision.
- ▶ Concevoir la manière de travailler efficacement, sur la base de retours d'expériences et en s'appuyant sur des approches et des outils modernisés et innovants.



DURÉE

▶ 1 jour



DATES

▶ 22 mai • 11 septembre • 27 novembre



LIEU

▶ Paris

PROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Cadre, Collaborateur d'élu



EFFECTIF

▶ 8 à 30 participants maximum
(dans le cadre d'une action en intra-collectivité :
nous consulter)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

• Optimiser le fonctionnement d'un groupe politique

- Cerner l'organisation et les principes qui gouvernent les institutions communales/intercommunales, dans la perspective d'optimiser à la fois la vie municipale, les relations et l'efficacité entre élus d'une part et entre élus et services, d'autre part.
- Focus sur les organes délibérants, l'exécutif, les responsabilités, les relations entre le Maire, les élus titulaires d'une délégation de fonctions et les conseillers municipaux.
- Élus et fonctionnaires territoriaux : l'objectif n'est pas tant la qualité de la relation que la qualité de la collaboration, au service de l'intérêt général (de quelle relation élu/cadre parlons-nous -un doublon ? Comment l'éviter. Un attelage ? Qui décide, qui pilote ? - Quel partage des rôles ? Quelles relations entre les élus municipaux et l'administration municipale/communautaire ? Quel dialogue entre les conseils municipaux et le conseil communautaire ? Exemples).



MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs et études de cas, travaux en sous-groupes, exercices participatifs

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur, support du formateur.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR VOTRE TERRITOIRE : COMMENT INSUFFLER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE PARTAGÉE ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation est animée par une Consultante en accompagnement du changement, Coach professionnelle individuel et d'équipe certifiée, ancienne Directrice de Cabinet d'élus et ancienne Directrice des Affaires Institutionnelles en CCI.

À l'issue de ces journées, chaque participant sera capable de :

- ▶ Mener à bien un projet/ une politique publique tout en donnant du sens.
- ▶ Savoir mener une démarche de co-construction pour entraîner les acteurs et partenaires locaux dans une dynamique de développement territorial partagée.
- ▶ Réussir à faire adhérer le plus grand nombre à ses projets.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Maîtriser les fondamentaux de la gestion de projet / pilotage d'une politique publique.
- ▶ Élaborer la méthode de travail.
- ▶ Maîtriser les outils de réflexion collective adéquats.
- ▶ Savoir animer les réunions de travail en donnant du sens.
- ▶ Préparer la feuille de route pour la mise en œuvre du projet.
- ▶ Adopter les bonnes postures.
- ▶ Comprendre son style de management et de leadership.
- ▶ Affirmer son leadership, en sachant convaincre et fédérer les acteurs concernés qu'il s'agisse de politique de mutation territoriale, de reconversion ou d'innovation.



DURÉE

▶ 2 jours



DATES

▶ 23 et 24 juin • 18 et 19 novembre



LIEU

▶ Paris

PROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Maire, Conseiller municipal/Conseiller départemental/Conseiller régional/Conseiller communautaire, Collaborateur d'élus...



EFFECTIF

▶ 5 participants maximum
(Possibilité de travailler en accompagnement individuel sur un projet / enjeu spécifique local : nous consulter)





PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR VOTRE TERRITOIRE : COMMENT INSUFFLER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE PARTAGÉE ?

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le nouveau contexte des collectivités territoriales (évolution des centres de décision, réduction des moyens financiers, nécessité de mobiliser de nouveaux partenaires, envie des habitants d'être davantage associés à la décision...) implique un changement dans la manière de concevoir et de piloter les projets de développement. L'enjeu consiste pour le Maire ou le Président de la collectivité, à fédérer les compétences au service d'une intelligence territoriale collective et participative, tout en conservant le « Lead ».

Parmi les éléments de programme de cette formation :

- **Maîtrise des fondamentaux de la méthodologie de projet** à partir d'une étude de cas : saisir le contexte ; adopter le bon positionnement ; assurer la cohérence permanente entre l'objectif et les réalisations ; construire son projet pour le faire vivre et rayonner ; piloter la démarche et faire évoluer son projet ; le collaboratif et l'itératif, des principes inspirants.
- **Élaboration et animation d'une démarche de co-construction transversale** : remettre en perspective les différentes étapes clés ; identifier les acteurs à mobiliser ; définir la méthodologie de co-construction ; animer les équipes pour faire émerger les idées ; hiérarchiser les priorités ; les écueils à éviter dans une démarche participative.
- **Comprendre le leadership** : qu'est-ce qu'un leader (à différencier du manager) ? Les 10 qualités d'un leader ; les styles de leadership.
- **Exercice : cerner son propre leadership** : identifier ses points forts, savoir adapter son leadership aux situations et à ses interlocuteurs...
- **Savoir prendre ses décisions** : les différents temps du processus de décision ; les qualités associées ; maîtriser les différents modes de décision ; chercher l'alliance pour asseoir son leadership.
- **Mettre en œuvre ses décisions** : réunir les conditions et adopter la bonne stratégie pour faire réussir ses projets...

Synthèse, puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports méthodologiques et pratiques, exercices, mises en situations...

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur – Vidéoprojecteur, paper-board

**STRATÉGIES DE REVITALISATION DES CENTRES- VILLES
MARKETING TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
SMART CITIES/SMART GRIDS (VILLES ET TERRITOIRES INTELLIGENTS)
RURALITÉ ET INNOVATIONS**

SPÉCIAL

**QUELLE FEUILLE DE
ROUTE STRATÉGIQUE
POUR RENDRE
VOTRE TERRITOIRE
ENCORE PLUS
ATTRACTIF ?**

CONFIEZ-NOUS L'ORGANISATION DE VOTRE SÉMINAIRE DE GROUPE



VOTRE DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE

Tél. : 01 53 90 45 56. Email : contact@asenatusconsulto.fr

LES ENJEUX ET STRATÉGIES D' ACTIONS LOCALES



NOUVEAU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES : QUELS PROJETS ET QUELLE NOUVELLE STRATÉGIE POUR VOTRE TERRITOIRE ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Animée par un Spécialiste des stratégies urbaines et territoriales en France et à l'International, sociologue, chercheur et maître de conférences associé, ayant notamment acquis plus de vingt ans d'expérience en exerçant des fonctions de cadre et élu local, cette formation permettra, de :

- ▶ montrer les principaux défis et impacts des mutations socioéconomiques que la mondialisation génère à l'échelle de notre territoire,
- ▶ identifier les enjeux et opportunités que la révolution numérique engendre,
- ▶ cerner pourquoi et comment s'opère la recomposition des périmètres institutionnels et nouvelles modalités d'intervention de l'Etat auxquelles il faut se préparer et faire face.

Prenant en considération ce nouveau contexte, construire le socle d'un projet partagé qui puisse permettre d'anticiper ces mutations pour mieux les mettre au service de l'attractivité et de la cohésion de votre collectivité, tout en donnant du sens à l'engagement de la prochaine mandature et à l'action publique locale.



DURÉE

▶ 2 jours



DATES

▶ 8 et 9 juin • 22 et 23 septembre
14 et 15 décembre

LIEU

▶ Paris

PROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, technicien



EFFECTIF

▶ 6 à 30 participants env. – Formation pouvant être développée sur simple demande au sein de votre collectivité pour permettre l'échange entre élus autour d'un projet stratégique de mandat et sur des méthodes de travail : pour faire simple → un projet / une méthode (nous consulter).





NOUVEAU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES : QUELS PROJETS ET QUELLE NOUVELLE STRATÉGIE POUR VOTRE TERRITOIRE ?

CONTENU DU PROGRAMME QUI SERA AJUSTÉ AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DES PARTICIPANTS

**CINQ MUTATIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES, SOCIOÉCONOMIQUES ET SOCIO-INSTITUTIONNELLES
À PRENDRE EN CONSIDÉRATION : CHIFFRES, PROCESSUS, IMPACTS ET EXPÉRIMENTATIONS TERRITORIALES
(EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER)**

Ruptures sociodémographiques
et conflictualité permanente

Mutations des systèmes productifs locaux
– une révolution silencieuse hors de tout
contrôle à l'aune des firmes transnationales

Numérique et intelligence
artificielle : quelles places pour
les institutions dans ce tournant
anthropologique radical ?

Les mutations institutionnelles : vers
l'automatisation des administrations
publiques par rapport au politique
et l'abandon des périphéries ?

Les enjeux de l'affirmation
territoriale dans un monde
aux ressources raréfiées

LA MÉTHODE DES « 3 × 3 × 3 »

Les 3 temps

Identifier, cerner les enjeux

Contextualiser au territoire
et avec l'équipe

Mettre en perspective
pour maîtriser
(dynamique territoriale)

Les 3 axes stratégiques

Renforcer la vision commune
du territoire

Caractériser la situation,
mobiliser les atouts

Définir les orientations,
les projets et les modalités

Les 3 piliers de la réussite

Incarner

Animer

Partager

Bilan puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports méthodologiques/opérationnels, études de cas concrets

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support numérique du formateur, vidéoprojecteur

AIDES PUBLIQUES LOCALES AUX ENTREPRISES : MAÎTRISER LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Connaître précisément le champ de compétences de votre collectivité en matière d'aides économiques aux entreprises : les relations avec les autres collectivités, les contraintes du cofinancement (présentation des règles de cumul d'aides notamment).
- ▶ Déterminer si le financement projeté relève ou non du droit des aides d'État.
- ▶ Choisir le portage juridique le mieux adapté pour soutenir une entreprise (garantie d'emprunt, rabais sur la vente/location de propriétés publiques, subventions, mesures horizontales d'accompagnement...).
- ▶ S'assurer de la compatibilité des projets d'aides au regard de la réglementation européenne et nationale en vigueur.
- ▶ Veiller au respect des obligations légales : rédaction des conventions de financement, clauses obligatoires, inscription de clauses utiles (contre-garanties, versement fractionné, contrôle de l'emploi des fonds publics...).
- ▶ Préparer le suivi juridique des aides accordées : obligation de compilation des aides allouées, rapport sur l'efficacité des aides attribuées, assurer le contrôle *ex post*...

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cette formation permettra aux participants de :
- ▶ Maîtriser l'évolution des réglementations nationale et communautaire et ses implications.
 - ▶ Mesurer les risques effectifs en cas de non-respect de la réglementation (obligation de restitution des aides illégalement allouées, mise en jeu de la responsabilité des collectivités attributaires par les entreprises bénéficiaires, etc.).
 - ▶ Appréhender globalement le droit des aides d'État et en retirer des éléments de méthodes au moyen d'exercices d'application.



DURÉE

▶ 2 jours



DATES

▶ 20 et 21 mai • 15 et 16 octobre



LIEU

▶ Paris

PROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Technicien (directeur des Affaires juridiques, directeur des finances, directeur du Développement, directeur Economique...)



EFFECTIF

▶ 6 à 30 participants env. – Formation pouvant être développée en Intra sur simple demande, pour une prise en compte encore plus ciblée des aides publiques octroyées par votre collectivité : nous consulter.





AIDES PUBLIQUES LOCALES AUX ENTREPRISES : MAÎTRISER LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1^{RE} SÉQUENCE : LES FONDAMENTAUX DU DROIT DES AIDES PUBLIQUES

Présentation du cadre juridique

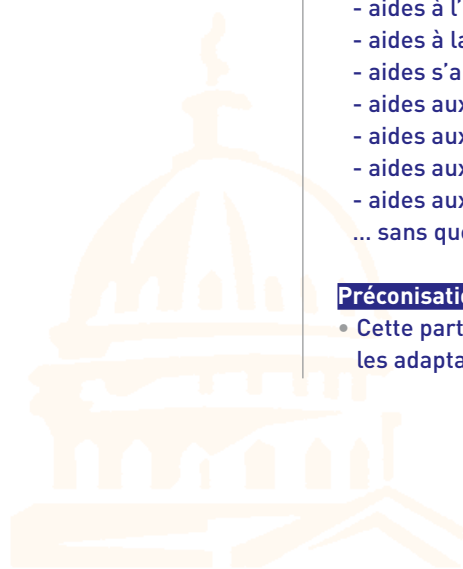
- Pourquoi les collectivités locales et/ou leurs groupements sont-ils autorisés à aider des entreprises et quelles sont les limites ?
- Qu'est-ce qu'une aide d'Etat au sens du droit national et européen ?
- Les différentes catégories d'aides publiques
- Les mécanismes juridiques de contrôle du versement des aides d'Etat

État des lieux et diagnostic

- Rapide examen des dispositifs d'aide en vigueur au sein d'un EPCI en balayant les rubriques suivantes :
 - aides à l'immobilier d'entreprise,
 - aides à la recherche et au développement,
 - aides s'appuyant sur les régimes nationaux notifiés,
 - aides aux exploitants de service public,
 - aides aux intervenants dans les services sociaux et médico-sociaux,
 - aides aux associations,
 - aides aux entreprises publiques locales : SEML, SPLA, SPL
- ... sans que cette liste soit limitative.

Préconisations

- Cette partie sera structurée de façon à permettre aux participants de s'interroger sur les références de base, les bonnes pratiques, les adaptations de documents internes à mettre en œuvre.





AIDES PUBLIQUES LOCALES AUX ENTREPRISES : MAÎTRISER LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

2^E SÉQUENCE : LA PRATIQUE DU DROIT DES AIDES PUBLIQUES

Régime général des aides publiques en vigueur

- Seront présentées, les toutes dernières évolutions de la réglementation nationale et communautaire en la matière, avec un point sur les aides accordées sous forme de compensation d'obligation de service public, les aides versées aux associations, les aides au développement du très haut débit...

Les risques inhérents au versement d'aides publiques

- Cette partie sera structurée de façon à permettre aux participants de mesurer le volet de contrôle ex post, procédural et contentieux des aides publiques.
- À cette fin, seront exposés les éléments suivants :
 - S'assurer de la qualification juridique du bénéficiaire de l'aide
 - S'assurer de l'identité effective du bénéficiaire de l'aide :
 - o La distinction récipiendaire et bénéficiaire de l'aide,
 - o Les dangers du détournement d'aides publiques,
 - Rappeler les points de vigilance et pièges à éviter
 - Être conscient que le versement illégal d'aide peut conduire :
 - o À l'obligation de restitution des aides indues,
 - o À ce que l'Etat mette en jeu la responsabilité de la collectivité sur le fondement du droit de l'Union,
 - o À ce que les bénéficiaires d'aides illégales mettent en jeu la responsabilité de la collectivité,
 - o À ce que les concurrents des bénéficiaires mettent en jeu la responsabilité de la collectivité,
 - Proscrire les risques de nature pénale qui peuvent accompagner le versement d'aides publiques aux entreprises (prise illégale d'intérêt, octroi d'avantages injustifiés...)
 - Éviter la requalification des conventions de subventionnement en d'autres contrats réglementés
 - Écarter le risque de transparence de l'organisme subventionné
 - Rappeler les risques encourus en cas de violation de l'obligation de notification des aides publiques...

Conclusion sur les préconisations envisageables

Évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports juridiques/opérationnels, études de cas concrets
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support numérique du formateur, vidéoprojecteur

RÈGLES D'URBANISME : DE LA MAÎTRISE DU CADRE JURIDIQUE À SA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Toute opération de construction (permis de construire, permis de démolir, etc.) ou d'aménagement (projet d'intérêt général, projet d'utilité publique, etc.) est soumise à un cadre réglementaire strict prévu par le Code de l'urbanisme. Ce cadre légal peut également évoluer en fonction des documents locaux qui sont spécifiques à chaque commune, ce qui implique de maîtriser le cadre juridique applicable.
- ▶ La formation se donne pour objectifs de présenter les règles d'urbanisme, les conditions d'instruction, de délivrance et de contestation des différentes autorisations d'urbanisme et également de maîtriser les évolutions législatives et réglementaires.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Panorama des règles locales d'urbanisme

Les nouvelles règles favorisant la densification urbaine

- Le nouveau rôle intégrateur du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- La carte communale
- Focus sur la réforme du cadre avec la Loi ALUR

L'aménagement urbain

- Les règles encadrant la délivrance du permis de construire et de démolir
- Le contentieux de l'urbanisme
- Le précontentieux
- Le contentieux administratif et judiciaire

Études de cas pratiques

Conclusion et évaluation de la formation



▶ 1 jour



▶ 3 juin • 7 octobre



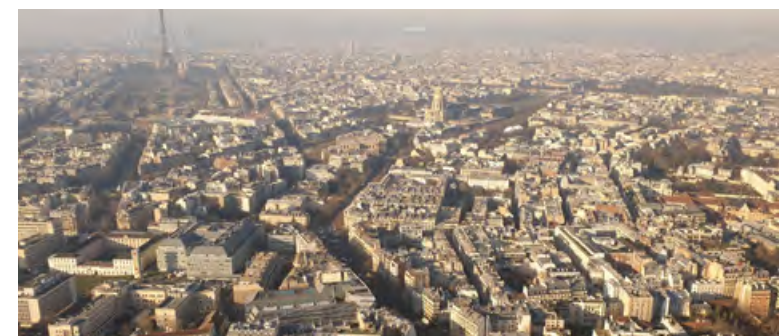
▶ Paris



▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus, Directeur Urbanisme, Directeur Affaires juridiques...



▶ 6 participants maximum



MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, études de cas
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur, support du formateur projeté en PowerPoint remis à l'issue de la journée de formation

ÉCOLOGIE URBAINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMMENT PASSER DE L'IDÉE À L'ACTION LOCALE ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne compréhension des enjeux liés à l'écologie urbaine et au développement durable à l'échelle locale.
- Connaître le contexte et les outils nécessaires à sa mise en œuvre pratique, études de cas à l'appui.
- Cette formation sera rythmée par deux séquences, la première est dédiée à la diffusion d'un socle de connaissances et d'outils méthodologiques, la seconde au repérage d'actions concrètes pouvant être mises en œuvre à l'échelle locale.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1^{RE} PHASE

Comprendre les enjeux de l'écologie urbaine et le développement durable - connaître les outils nécessaires à leur mise en œuvre

- État des lieux de la problématique écologique – Illustrations à partir des enjeux « biodiversité » et « changement climatique » (incluant un calcul individuel « d'empreinte carbone »).
- Objectifs à atteindre pour faire de l'écologie urbaine et du développement durable une réalité (études de cas)
 - Diminuer notre empreinte écologique : définition de l'empreinte écologique et moyens pour la réduire (études de cas)
 - Le chemin parcouru... et ce qui reste à accomplir : le cadre international et national, les engagements pris, le rôle des acteurs publics locaux

2^E PHASE

Les outils de l'action locale

- Identification des instruments disponibles et conseils pratiques pour engager une collectivité sur le chemin de l'écologie urbaine et du développement durable et/ou son agenda 21 local :
 - définition et éléments pratique de mise en œuvre d'un agenda 21 : savoir « penser global et agir local »
 - zoom sur le volet climat et énergie : les PCAET et la mise en œuvre de la transition énergétique à partir de la loi française
 - zoom sur le volet diversité biologique : comment l'intégrer dans les politiques locales ? (Cohérence écologique, principe de non régression, etc.)
- Etudes de cas (échecs et réussites) – Analyses et enseignements.

Conclusion

De la transition à l'urgence écologique : quelles implications potentielles pour les collectivités locales demain ?



► 1 jour



► 19 juin • 24 septembre • 4 décembre



► Paris



► Élu territorial, Collaborateur d'élus, Directeur Environnement...



► 6 participants maximum

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques, juridiques et pratiques, études de cas

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support (numérique) synthétique du formateur, Vidéoprojeteur



SÉMINAIRE NATIONAL – FORMATION ET TÉMOIGNAGES TERRITORIAUX

OPTIMISER LA COHABITATION DE L'ANIMAL EN VILLE : QUELS ENJEUX, QUELLES STRATÉGIES ?

Les travaux seront animés par une Élu(e) locale, déléguée à l'Animal dans la Ville.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Mieux appréhender le comportement animal afin de savoir gérer sa présence en ville.
- ▶ Connaître les techniques visant à mieux insérer l'animal en Ville.
- ▶ Lutter efficacement contre la maltraitance animale.
- ▶ Favoriser la biodiversité en ville et notamment la faune sauvage (oiseaux, insectes, faune marine).
- ▶ Repérer les sources de financements possibles.
- ▶ Savoir mettre en place des stratégies d'actions locales.



▶ 2 jours



▶ 11 et 12 juin



▶ Paris

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Mieux appréhender la place de l'animal domestique et sauvage en ville

- Le chien en ville : point sur les bienfaits (son rôle social, économique et médical) et les nuisances (état des lieux des problématiques : déjections, accidents, demandes d'espaces dédiés).
- Nécessité d'éduquer : quels types d'éducation ? quel public ?
- Le chat en ville : régulation et protection
- Comment réguler les chats errants, quelles possibilités d'accueil ?
- La fourrière animale municipale : leviers pour une fourrière soucieuse de la condition animale
- Pigeons, goélands, sangliers... : comment maîtriser les populations ? Législation et moyens à disposition

Protéger l'animal contre la négligence, la maltraitance et la cruauté : délits et sanctions

- Comment lutter efficacement contre la négligence, la maltraitance et la cruauté animale ? Formation, cadre juridique et procédures.

Focus sur l'arrivée de la faune sauvage en ville : entre régulation et protection.

Comment faire face à la destruction de la biodiversité et favoriser son épanouissement en Ville ?

Quelle collaboration avec les associations et les partenaires pour mener à bien une politique visant à optimiser au mieux la place de l'animal en Ville ?

- La question des financements sera traitée dans chaque partie.

Clôture des travaux et proposition de création d'un réseau d'échanges entre élus en charge de l'Animal en ville, visant à poursuivre la mutualisation des expériences.



SANTÉ : LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX ET PROMOUVOIR DES POLITIQUES ACTIVES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les logiques démographiques, économiques et sociales à l'œuvre autour des questions de santé et d'accès aux soins.
- Appréhender les principales dispositions de la loi OTSS et ses conséquences pour les territoires.
- Identifier, à partir d'innovations probantes, les leviers à même de faire émerger un projet territorial de santé cohérent et audacieux.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Couverture territoriale de l'offre de soins : un enjeu de premier ordre pour les Français et pour les acteurs territoriaux

Pénurie de médecins et de spécialistes dans les territoires : la question du numerus clausus, les expériences réussies

Santé : une compétence de plus en plus partagée entre l'Etat et les collectivités locales

Loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé (dite OTSS) de juillet 2019 : que prévoit-elle ? que change-t-elle, dans la gouvernance notamment ?

Le poids considérable des Agences régionales de santé (ARS) sur la répartition de l'offre de soins

Retour sur l'enjeu stratégique des urgences et des liens à organiser entre médecine de ville et CHU

Quelles contractualisations demain entre l'Etat, les ARS et les collectivités (villes, EPCI, département, région) ? autour de quel projet territorial de santé partagé ?

Études de cas pratiques

Conclusion et évaluation de la formation



► 1 jour



► 20 mars • 20 novembre



► Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élu territorial, Collaborateur d'élus



EFFECTIF

► 6 participants maximum

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, études de cas

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur, support du formateur projeté en PowerPoint remis à l'issue de la journée de formation.

PRÉPARER LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE : AVEC QUELLES CONDITIONS D'HABITAT, DE SERVICES À LA PERSONNE ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ La société inclusive est une société dans laquelle chaque personne, quel que soit son état de dépendance et pour quelle que cause que ce soit, âge ou handicap, peut vivre dans des conditions les plus normales possibles. Une telle société répond à la demande sociale qu'exprime les personnes âgées, vivre et mourir chez soi, mais aussi de nombreuses personnes en situation de handicap qui ont la volonté de quitter les institutions et qui en ont la capacité. Une problématique comparable vise les personnes hospitalisées à domicile.
- ▶ Le formateur insistera sur la nécessaire coordination des différentes politiques publiques qui doivent concourir à la société inclusive : d'abord les conditions d'habitat, les services à la personne dans leurs diversités, les besoins de mobilité, et l'aménagement des espaces publics.
- ▶ Chaque fois seront exposés des exemples concrets pris en France et/ou à l'étranger, ainsi que des outils méthodologiques pour accompagner les projets politiques et parvenir à une bonne coordination des différents intervenants.



▶ 2 jours



▶ 26 et 27 mars • 17 et 18 juin • 5 et 6 novembre



▶ Paris (ou sur votre territoire : nous consulter)



PROFIL DES
PARTICIPANTS

Élus locaux, conseillers départementaux, conseillers intercommunaux ou communaux
Le cas échéant, si la formation est adaptée à un territoire, des responsables d'association de services à domicile pourront être invités par la collectivité demanderesse.



EFFECTIF

▶ 10 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Pourquoi se diriger vers la société inclusive ?

- Répondre à une demande sociale et à la croissance des besoins liés au vieillissement de la société qui, malgré les progrès de la médecine et des techniques médicales, verra le nombre de personnes dépendantes augmenter.
- Humaniser la prise en charge et le traitement des personnes en situation de dépendance.
- Mieux prendre en compte leurs capacités financières, quelles que soient les aides accordées.
- Garantir une proximité de vie par référence au territoire d'origine.
- Participer à la revitalisation des centres villes et centres bourgs.
- Réduire les coûts des services à domicile par une mutualisation et une réduction des déplacements.
- Gérer au mieux les dépenses publics en les réduisant pour de meilleurs services et de meilleures conditions de vie.

Les éléments constitutifs de la société inclusive

- Passer de l'hébergement à l'habitat, de l'institution au chez soi.
- Améliorer la coordination des services à domicile, services ordinaires, services paramédicaux et services de soins.
- Faciliter les déplacements des personnes en situation de dépendance pour les besoins ordinaires de la vie : visite chez le médecin, formalités administratives, courses...
- Recréer une solidarité de proximité au sein d'un immeuble ou d'un quartier.
- Le dispositif propre à la loi ELAN : un projet social partagé.
- Des équipements et un aménagement des espaces publics plus adaptés.





PRÉPARER LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE : AVEC QUELLES CONDITIONS D'HABITAT, DE SERVICES À LA PERSONNE ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES ?

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

Comment se diriger vers la société inclusive ?

- Disposer d'une bonne connaissance de la démographie locale, de son évolution et des besoins et volontés des personnes, (la société inclusive vise toutes les personnes quelles que soient la cause de leur dépendance, leur situation sociale, leur degré de fortune et leur volonté de vivre en location ou d'être propriétaire) : les outils méthodologiques pour acquérir cette connaissance.
- Inventorier l'état du patrimoine public et privé des logements, souvent le départ en EHPAD ou en institution se justifie par l'inadéquation du logement et encore plus souvent l'inadéquation des parties communes des immeubles : comment une collectivité peut agir pour sensibiliser les promoteurs publics, sociaux ou pas, et privés et imposer sa volonté ?
- Faire évoluer le mode de fonctionnement de certains établissements médico-sociaux existants (extension vers des EHPAD ouverts).
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge des personnes en situation de dépendance, collectivités dont les actions sont complémentaires, associations dans leur diversité d'organisation et d'interventions, si les collectivités financent, notamment le Département, elles ne disposent pas de tous les leviers ni souvent de la capacité d'imposer les actions nécessaires : quelle démarche méthodologique pour parvenir à la persuasion et à des actions cohérentes ?
- Comment repenser l'aménagement urbain et le PLU, en privilégiant l'accueil des personnes dépendantes soit dans le centre bourg soit dans des centres de quartier disposant des services publics ou commerciaux de proximité ?
- Focus sur l'engagement d'une réflexion sur certains équipements publics tels qu'écoles et collèges pour limiter les surcoûts liés à des normes qu'il est possible d'éviter par une conception adaptée des bâtiments
- Réussir à peser sur la nécessaire formation de personnels qualifiés pour les services à domicile qui sont des emplois locaux, non transférables et dont l'ampleur des besoins va grandissante, articulation avec les bénéficiaires de dispositifs d'insertion et la Région qui a la charge de la formation.

- Organiser un service local aidant les personnes dépendantes ou leur famille à surmonter l'écheveau administratif des demandes d'aides au-delà des aides et allocations gérées par le Département.

Mesurer les impacts de la société inclusive sur son territoire : les paramètres à prendre en compte

Etudes de cas

- Présentation et discussion d'un cahier des charges pour les immeubles (parties communes) et les logements répondant aux critères de la société inclusive. Point avec les participants sur les dispositions normatives, dispositions résultant de la loi ELAN, autres facultés d'aménagement...
- Examen de toutes les formes d'hébergement ou d'habitat se rapprochant des objectifs de la société inclusive de manière à répondre à toutes les sollicitations car la loi a posé le principe du libre choix des personnes tant pour le choix du médecin et de l'établissement de soins que pour le mode d'hébergement et le régime des services à domicile.
- Focus particulier sur les écoles et les collèges et autres équipements publics locaux.

Conclusion de la formation, sur :

- des enjeux lourds pour l'avenir,
- une politique qui suppose du temps et une volonté soutenue,
- des gains en « humanité » pour les personnes, et financiers pour toutes les parties,
- une amélioration du cadre de vie,
- un moyen d'enrayer la désertification de certaines parties du territoire.

Évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs,
nombreuses études de cas

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur
en Powerpoint, paper-board.

LOGEMENT : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS CONJONCTURELLES ET STRUCTURELLES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Appréhender la situation des marchés locaux de l'habitat, dans leur diversité.
- ▶ Comprendre les ressorts et objectifs de la réforme du logement social initiée par le gouvernement à l'automne 2017 et prolongée dans la loi ELAN (novembre 2018).
- ▶ Identifier les leviers à la disposition des collectivités pour mener, en lien avec l'État, des politiques locales de l'habitat ambitieuses.



DURÉE

▶ 1 jour



DATES

▶ 7 février • 3 avril • 25 septembre



LIEU

▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Des marchés du logement de plus en plus disparates selon les territoires
- Comment maîtriser les prix du foncier : retour sur les dispositions de la proposition de loi Lagleize
- Loi ELAN : le choc d'offre annoncé se fait attendre
- Un secteur HLM en effervescence
- Regroupement-fusion des bailleurs sociaux : où en est-on ?
Quelles logiques territoriales, notamment dans le cadre des PLH ?
- APL, réduction de loyer de solidarité (RLS) : les plus fragiles en première ligne
- NPNRU : quelle montée en puissance ? Quels engagements de l'État pour les quartiers populaires ?
Au service de quelle mixité sociale ?

Études de cas pratiques

Conclusion et évaluation de la formation



MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, études de cas.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur, support du formateur projeté en PowerPoint remis à l'issue de la journée de formation

LEAN MANAGEMENT AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : GÉRER AU PLUS JUSTE ET RÉDUIRE LES COÛTS

(AVEC UN FOCUS SUR LES APPROVISIONNEMENTS / LES STOCKS / LA SÉCURITÉ...)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation vous serez capable de concevoir votre activité différemment en faisant émerger une culture interne à la collectivité à la fois pérenne et orientée vers les flux tirés- Piloter des processus d'activité en les standardisant- Définir de nouvelles habitudes de management basées sur des modalités collaboratives efficaces – Impliquer et motiver vos équipes politiques et techniques dans la résolution de problèmes au quotidien.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Systèmes managerial Lean

- Intégrer les bases culturelles d'une organisation Lean et les 5 axes de la posture du manager Lean
 - maîtriser son périmètre d'action
 - homogénéiser la contribution de l'ensemble des ressources
 - animer et motiver durablement son équipe
 - déléguer et favoriser la résolution de problèmes simples
 - piloter le plan de progrès
- Comprendre la notion de gaspillages (Muda/Muri/Mura)
- Savoir arbitrer (organisations versus facteurs humains) parmi les bons leviers du changement

Optimiser les processus

- Comprendre sur le terrain les sources de non valeur ajoutée et les moyens de résolution simples
- Instaurer une démarche de collaboration au contact des équipes
- Cartographier les processus de création de valeur ajoutée grâce à différents outils (VSM...)
- Identifier les outils de mesure de l'amélioration dans la qualité des processus et mettre en place les processus de suivi
- Passer d'un flux poussé (orienté *production*) à un flux tiré (orienté *usagés*)

Mettre en place les conditions

de la pérennisation du modèle Lean

- Identifier / valoriser les acteurs clés du changement
 - profils
 - compétences
 - prérogatives
 - lettre de mission
- Utiliser les principaux outils du Lean pour obtenir rapidement des résultats
 - VSM
 - amélioration « éclair »
 - management visuel par indicateur qualité, coût, délais, satisfaction client, gestion des stocks...
- Savoir communiquer avec constance et dans le temps en favorisant la concertation et la compréhension du changement d'organisation
- Développer une démarche Lean global en direction des fournisseurs, sous-traitants...

Conclusion sur l'amélioration continue, mode d'emploi au sein de votre collectivité

Évaluation de la formation



2 jours



6 et 7 juillet • 16 et 17 décembre



Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

Élu territorial souhaitant trouver des solutions dans la gestion des approvisionnements / stocks de API, créer les conditions de sécurité optimales (inflammabilité des stocks de papiers par ex...), Collaborateur d'élu, techniciens (directeur des Achats/des Moyens généraux...)



EFFECTIF

6 participants maximum

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Exposés et démonstrations - Cas pratiques – Synthèse
Vidéoprojecteur – Support numérique du formateur
remis aux stagiaires

LA LOCATION FINANCIÈRE (LEASING) POUR TRANSFORMER VOTRE TERRITOIRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Trouver des « relais de croissance » budgétaires à périmètre constant.
- ▶ Adopter l'économie de la fonctionnalité et quitter « l'ancien régime » (la propriété).
- ▶ Intégrer les enjeux de l'obsolescence et du recyclage pour les équipements de votre collectivité.
- ▶ Lisser vos achats d'équipements sur la durée du mandat.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **L'économie de la fonctionnalité** s'inscrit pleinement dans la démarche de transition vers une économie verte. Elle consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la **location de l'usage** du bien.
 - Quel est le « raccourci » pour exister rapidement au sein de votre territoire, avec peu de degrés de liberté budgétaire et une pression quotidienne ?
 - Comment apporter une réponse pertinente à une cible de « consom'acteurs », prêts à concilier leurs habitudes et leurs idéaux si c'est sans contrainte.
 - Vous allez pouvoir dégager des budgets pour l'éclairage public, les réseaux d'assainissement, les écoles, un centre culturel, de la rénovation urbaine, le renforcement de la sécurité...
- Obsolescence, recyclage et économie de la fonctionnalité
 - Les nouveaux modèles économiques
 - La consommation responsable
 - L'effet de levier
- Le leasing ou la location financière ?
 - Qu'est-ce que le leasing ?
 - Les avantages du leasing
 - Les **désavantages et risques de l'acquisition en leasing**
- Le contrat de leasing et impacts sur le CCAG-FCS (Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services)
 - Les **spécificités contractuelles** du leasing en termes financiers : les règles à respecter
 - L'organisation de la mise en concurrence en leasing
- "Louer" votre tranquillité pendant votre mandat ?
 - Revoir le budget en fonction des avantages du leasing
 - Gagner du temps sur vos investissements tout en préservant l'équilibre budgétaire et aux promesses de votre programme

*Des exemples d'implémentation de ces modèles seront présentés



▶ 1 jour



▶ 21 avril • 12 mai • 2 juillet • 4 septembre



▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Maires, Adjointes au Maire, Conseillers municipaux, Conseillers communautaires...



EFFECTIF

▶ 12 participants

Merci à chaque stagiaire de venir avec les éléments de sa propre collectivité, équipements en location, besoin en équipements futurs)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : projection numérique en PowerPoint, support du formateur

SPÉCIAL

DÉFIS ET MUTATIONS
SOCIOÉCONOMIQUES :
QUELLE FEUILLE DE
ROUTE STRATÉGIQUE
POUR RENDRE
VOTRE TERRITOIRE
ENCORE PLUS
ATTRACTIF ?

Confiez-nous l'organisation
de votre prochain séminaire
de TEAM BUILDING



**SPÉCIAL RECONVERSION
DU MONDE POLITIQUE
VERS LE MONDE PROFESSIONNEL**



IDENTIFIER LES RESSOURCES ET COMPÉTENCES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS (ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

MODULE 1

« IDENTIFIER LES RESSOURCES ET COMPÉTENCES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS »

Objectifs

- Découvrir mon profil de personnalité avec les approches combinées MBTI et 4Colors
- Identifier les autres profils
- M'ouvrir et m'adapter à d'autres fonctionnements
- Faire le point sur mes compétences

Éléments de programme

Connaître mon profil de personnalité

- Découvrir mes zones de confort et d'inconfort
- Identifier les talents, les points forts de mon profil et mes pistes de progrès
- Découvrir les atouts et faiblesses des autres profils

Découvrir mes aspirations, mon potentiel, mes compétences

- Identifier mes points forts, talents, motivations en lien avec mes valeurs, leur cohérence et les déploiements possibles
- Le MBTI (Myers-Briggs Type Indicator) est un questionnaire qui permet de mieux se connaître et de se positionner. Il permet également de cerner ses motivations et les domaines dans lesquels il serait possible d'assurer une transition.
- La création de votre photolangage permet de se (re)connecter avec les éléments de sa vie et de verbaliser les ressentis qui y sont associés. Des consignes, axées sur les thématiques du changement, orientent les choix et permettent de fixer les aspirations, croyances, valeurs ou vision du monde qui reflètent ce qui est réellement important et prioritaire dans une période de changement.



DURÉE

► 1 à 5 jours (au choix du participant
selon attentes spécifiques)



DATE(S)

► Au choix du participant



LIEU

► Paris ou au sein de la collectivité
(au choix du participant)

PROFIL DES
PARTICIPANTS

► Élu territorial



EFFECTIF

► 1 participant





IDENTIFIER LES RESSOURCES ET COMPÉTENCES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS (ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL)

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

MODULE 2

« RENFORCER ET DÉPLOYER SON LEADERSHIP »

Objectifs

- Retour d'Expérience depuis le module 1
- Identifier son style de leadership
- Affirmer son leadership dans un panel de situations

Éléments de programme

Le leadership en action

- Clarifier différentes notions : pouvoir, autorité, légitimité, directivité, leadership
- Comprendre mon rôle de leader
- Faire évoluer ma conception de la responsabilité
- Identifier mes leviers d'influence et d'argumentation
- Convaincre et défendre mes idées
- Relayer la stratégie de l'organisation

Affirmer son leadership dans une variété de situations

- Oser dire et assumer mes décisions et celles de la ligne hiérarchique
- Défendre ma position tout en négociant face à ma hiérarchie
- Faire face à une critique virulente en entretien et en réunion d'équipe
- Prioriser les besoins et arbitrer
- Donner des feed-back et de la reconnaissance
- Savoir soutenir et accompagner
- Mobiliser son équipe autour d'une vision commune

MODULE 3

« MANAGER UNE ÉQUIPE, MANAGER UN PROJET »

Objectifs

- Mettre en mouvement et dynamiser mon équipe à partir d'une vision claire et d'une stratégie partagée
- Fédérer et dynamiser son équipe
- Piloter un projet et accompagner l'équipe chargée de sa mise en œuvre

Éléments de programme

Mettre en mouvement et dynamiser mon équipe à partir d'une vision claire et d'une stratégie partagée

- Clarifier les notions de vision et de stratégie
- Mobiliser les équipes autour d'un projet de changement
- Proposer une vision positive du futur
- Donner du sens aux actions engagées
- Mobiliser une équipe autour d'une vision et de valeurs communes

Fédérer et dynamiser mon équipe

- Les 3 logiques d'équipe, d'après O. Devillard
- Les 3 éléments clé d'un fonctionnement d'équipe
- Les conditions de réussite : définir les règles du jeu et de coopération,
- Allier, comportements individuels et réalité d'équipe...
- Annoncer un changement de manière constructive et positive à l'équipe
- Utiliser les techniques d'animation : les réunions et leur préparation, les temps informels de la vie de l'équipe





IDENTIFIER LES RESSOURCES ET COMPÉTENCES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS (ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL)

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

Piloter un projet et accompagner l'équipe chargée de sa mise en œuvre

- Clarifier le projet : missions et objectifs
- Définir les tâches et les rôles / constituer une équipe
- Déléguer et assurer le suivi
- Fédérer autour d'un objectif commun
- Communiquer sur le projet (comités de pilotage...)
- Maîtriser les réunions projet (délégation, points d'avancement, alertes...)

MODULE 4

« PRÉPARER MA TRANSITION DU POLITIQUE VERS LE MONDE PROFESSIONNEL »

Objectifs

- Identifier ses possibilités d'évolution professionnelle et de carrière
- Bâtir un projet personnel et professionnel conforme à sa personnalité et à ses aspirations
- Ce module constitue l'aboutissement des modules précédents. Pour garantir la cohérence et l'adéquation avec les objectifs de départ, son contenu sera élaboré à l'issue du module 3.

MODULE 5

« RETOUR D'EXPÉRIENCE : APPROFONDISSEMENT, AJUSTEMENTS ET ÉVALUATION DIFFÉRÉE »



MÉTHODOLOGIE ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Cette formation est animée en mode coaching et training
pour permettre un apprentissage pragmatique.

De nombreuses mises en situations dynamiques et interactives sont proposées qui impliquent les dimensions à la fois intellectuelles, émotionnelles et relationnelles.

Remise de fiches réflexes du management, du leadership et de la communication.



ANGLAIS : AMÉLIORER SON AISANCE ET SA CONFIANCE À L'ORAL, S'EXPRIMER AVEC PRÉCISION À L'ÉCRIT (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Accompagner individuellement le stagiaire afin qu'il réussisse à optimiser sa communication en anglais, avec des interlocuteurs étrangers, en :
 - améliorant à la fois sa compréhension et son aisance à l'oral,
 - enrichissant son vocabulaire général et technique,
 - se familiarisant avec des structures utilisées de manière récurrente dans l'exercice de ses fonctions,
 - confortant sa confiance et sa précision, tant à l'oral qu'à l'écrit,
 - s'améliorant à l'écrit pour la rédaction de notes, rapports, e-mails...
 - comprenant davantage les textes spécialisés, circulaires et notes européennes,
 - se familiarisant avec les différentes nuances de la langue pour s'exprimer de manière formelle lors de réunions (avec un point sur les formules de politesse et d'usage des expressions idiomatiques appropriés).



DURÉE

- ▶ Au choix du participant (selon niveau de départ évalué et objectifs opérationnels visés)



DATE(S)

- ▶ Au choix du participant



LIEU

- ▶ Au choix du participant



PROFIL DES PARTICIPANTS

- ▶ Élu territorial



EFFECTIF

- ▶ 1 participant





ANGLAIS : AMÉLIORER SON AISANCE ET SA CONFIANCE À L'ORAL, S'EXPRIMER AVEC PRÉCISION À L'ÉCRIT (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL)

A SENATUS CONSULTO propose également d'améliorer son aisance et sa confiance à l'oral, s'exprimer avec précision à l'écrit dans d'autres langues (russe, espagnol, allemand...) : nous consulter.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Pour atteindre les objectifs pédagogiques visés, les points suivants sont développés :

1. Évaluations du niveau d'anglais initial du stagiaire.
2. Compte rendu des évaluations, élaboration de la fiche signalétique du stagiaire, de ses points forts et points d'amélioration.
3. Analyse des besoins / Mise en avant des objectifs principaux, du niveau d'anglais souhaité, de la durée de la formation pour atteindre l'objectif.
4. Puis, double entraînements mis en œuvre : un entraînement individuel en présentiel (en face à face stagiaire-formateur) et un entraînement individuel à distance (séances téléphoniques), ainsi qu'un accès en illimité au site Internet incluant tchat et documentation en anglais.

Le participant est sollicité directement dans la langue-cible.
Il se trouve à chaque instant en situation d'acteur de sa propre formation.
Les techniques utilisées permettent ainsi une mémorisation rapide et efficace pour des applications spontanées en situations.
5. Mesure de la progression du participant grâce à des évaluations très régulières et, grâce à un carnet de bord tenu par le formateur, consultable sur demande à tout moment.
6. Mesure du taux de satisfaction du client.
7. Bilan de fin de formation et profil personnalisé.

MÉTHODOLOGIE : exercices, mises en situations, débriefing.
Techniques pour faciliter l'acquisition des capacités visées en personnalisant le programme au rythme de progression du participant et à ses demandes ponctuelles.

OUTILS POUR ÉQUILIBRER LES PHASES DE PROGRESSION :

- la phase « Multimédia » permet de développer les connaissances par l'oral en respectant l'acquisition naturelle (0-2 ans, on écoute ; 2-4 ans, on répète ; 5-6 ans, on apprend à lire et écrire, puis vers 7-8 ans, la grammaire...).
Le multimédia est effectué avec le professeur ;
- la phase « validation » permet de vérifier l'acquisition des réflexes développés sur la phase multimédia.
Celle-ci est réalisée sous forme de questions, d'exercices.
- la phase « Conversation », permet de développer l'aisance et la fluidité et / ou aborder les situations professionnelles/politiques par le biais, par exemple, de jeux de rôles.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur, cahier d'exercices, site Internet dédié en illimité.

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente.



CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008
ET RÉFÉRENCÉ DATADOCK, PLATE-FORME OFFICIELLE UNIQUE
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE SOUS L'ANGLE DE LA QUALITÉ

TARIFS

- **Session collective** (dans nos salles à Paris)
600 € nets × jour(s) = € nets
- **Entraînement individuel** (dans nos salles à Paris)
1200 à 1700 € nets selon l'action : nous consulter
- **Session dans votre Collectivité** : étude personnalisée sur mesure

TITRE DE L'ACTION :

DATE(S) :

COLLECTIVITÉ/ORGANISME DU PARTICIPANT :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

DIRECTION/SERVICE À FACTURER :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Adresse de convocation (si différente de la collectivité) :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

Fonction :

RESPONSABLE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE

PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION
(si différente du Responsable Formation)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Email : @

Date : Signature :

Afin de valider la commande, ce bon est à retourner dûment complété et signé à :

A SENATUS CONSULTO : 23, rue Boyer-Barret - 75014 Paris • Tél. : 01 53 90 45 56 • Email : contact@senatusconsulto.fr

SESSIONS COLLECTIVES, dans nos salles à Paris ou en région

A SENATUS CONSULTO programme chaque année, à Paris, une centaine de sessions de formations de sept heures pédagogiques environ par session. Chaque session se déroule dans l'une de nos salles de réunions tout spécialement aménagée et équipée.

Le lieu retenu pour chaque action est précisé dans notre courrier de confirmation d'inscription transmis au stagiaire préalablement inscrit. Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin de leur réserver des conditions d'accueil optimales.

Les frais de participation comprennent : l'intervention pédagogique du (ou des) formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), le déjeuner de chaque stagiaire et du formateur, la rémunération du formateur.

Ces frais de participation s'élèvent à **600 euros nets par journée/personne**. prix unique quelle que soit la session de formation. Le transport, hébergement et autres frais sont à la charge du participant.

ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL (coaching), dans nos salles à Paris

Les sessions individuelles d'entraînement (face à face formateur-stagiaire) se déroulent sur la base d'un calendrier défini selon les disponibilités du stagiaire, dans l'une de nos salles de réunions spécialement aménagée et équipée.

Les frais de participation comprennent : l'intervention pédagogique du formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), la rémunération du formateur.

Ces frais de participation varient entre **1200 euros nets par journée et 1700 euros nets, selon l'action**.

Le transport du participant, son hébergement éventuel, déjeuner et autres frais sont à sa charge.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le formateur, modifier, reporter ou annuler la formation, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent. Toute annulation de la part de l'organisme n'entraînera pas de facturation.

Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles du stagiaire sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par A SENATUS CONSULTO. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à A SENATUS CONSULTO, 23 rue Boyer-Barret, 75014 Paris. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, l'organisme procédant à l'inscription auprès d'A SENATUS CONSULTO, s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par notre société aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

Modalités d'organisation et moyens de paiement

Le règlement du prix de la formation, réalisé si possible à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par virement direct : RIB sur simple demande
- par chèque libellé à l'ordre de « SAS A SENATUS CONSULTO ».

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, auxquelles s'ajoute une pénalité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

Une fois l'inscription/bon de commande validé(e), A SENATUS CONSULTO adresse :

- une convention de formation en double exemplaire ;
- une lettre de confirmation indiquant le lieu exact et horaires des travaux.

Dès la formation réalisée, A SENATUS CONSULTO adresse à l'établissement financeur :

- une attestation nominative de présence ;
- une facture en double exemplaire.

Annulation

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour.
- De 10 à 2 jours ouvrés avant la date de la formation, la somme correspondant à 10 % du montant total de la commande sera facturée. Au-delà de cette date, la totalité des frais de formation seront dus.

À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO...

Notre vocation

A SENATUS CONSULTO accompagne les décideurs des collectivités territoriales et des organisations professionnelles, les acteurs du secteur public, associatif, et de l'économie sociale et solidaire. Notre équipe se consacre à la réussite de ses clients et les accompagne à prendre le leadership dans leur métier.

Organisé en départements spécialisés, A SENATUS CONSULTO développe son expertise et mobilise ses savoir-faire autour de quatre priorités :

- accompagner les élus au regard des enjeux de développement (stratégie), d'organisation (services et performance), de management des ressources humaines ;
- professionnaliser les décideurs publics, économiques et associatifs, dans une perspective de maîtrise professionnelle et de développement personnel ;
- promouvoir et organiser des événements à Paris, sur les territoires et à l'international ;
- favoriser l'innovation dans ses différentes facettes : compétences et comportements, organisation et management, transversalité et conduite du changement, institutionnel et politique.

Nos valeurs

Cinq valeurs gouvernent les actions mises en œuvre et contribuent à positionner A SENATUS CONSULTO de façon originale et professionnelle sur le marché : neutralité politique, éthique professionnelle, réactivité, innovation et qualité.

Nos métiers

Former

Notre objectif consiste à contribuer à la pleine réussite de la décentralisation et à la performance de l'action publique en aidant les élus et acteurs impliqués, à mieux assumer les rôles et les compétences qui leur sont dévolus. Nos formations mettent donc l'accent sur l'efficacité dans l'élaboration des stratégies, la prise de décision, le pilotage des projets et la conduite du changement.

Des formations sur une ou deux journées, généralement organisées en cycles thématiques par domaine de compétence :

- Institutionnel, Juridique – Action sociale – Environnement – Développement durable – Energie – Politique de la Ville – Foncier, Urbanisme – Finances, Fiscalité – Développement économique – Sport, Culture – Action internationale – Management des compétences et Ressources humaines – Information, Communication.

Elles peuvent être suivies de façon ponctuelle ou dans le cadre de cycles organisés à Paris ou en Province, sur la base d'un calendrier annuel. Elles peuvent constituer des parcours Intra répondant à un cahier des charges établi par vos soins.

Quatre dimensions structurent nos formations :

- maîtrise technique : concepts – outils – méthodes ;
- conduite de l'action : démarches – processus – information ;
- performance de l'organisation : compétences – complémentarité – suivi et évaluation ;
- réflexion et développement personnel.

Nos formations mettent en œuvre des méthodes actives reposant sur des situations concrètes. Elles privilégient les retours d'expériences et la recherche de solutions personnalisées.

Conseiller

Notre objectif vise à mettre à votre disposition une capacité d'ingénierie et d'accompagnement pour les diagnostics, démarches de progrès et projets de changement que vous devez conduire.

Organisés en pool, nos consultants représentent un vivier d'expériences et de compétences reconnues en France et à l'international. Riches de leur diversité et de leur complémentarité, ils sont élus, universitaires, experts issus des métiers de l'entreprise (avocats, journalistes...), fonctionnaires de collectivités publiques.

Tous interviennent avec la garantie de vous faire bénéficier :

- de démarches pédagogiques conçues pour apporter les réponses concrètes et opérationnelles attendues,
- d'expertises appropriées face aux situations impactantes,
- d'une organisation réactive, homogène et compatible avec vos exigences.



À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO...

Communiquer

Notre objectif consiste à concevoir et organiser des événements aux contenus stratégiques et techniques, favorisant les débats d'idées, la mutualisation d'expériences, les dynamiques d'actions collectives.

D'envergure locale, nationale ou internationale et à dimension prospective, ces événements couvrent les thèmes d'actualité à forts enjeux réglementaires, sociaux, économiques, financiers, européens. Ils prennent la forme de congrès, assises, conférences, séminaires, ateliers, rencontres débats, salons professionnels. Organisés à notre initiative ou à votre demande, ils se déroulent à Paris ou en Province.

Notre expérience dans ce domaine permet de prendre en charge tout ou partie du processus de conduite de chaque événement :

- mobilisation et coordination d'intervenants-experts sélectionnés pour leur capacité à transmettre des savoir-faire,
- organisation logistique, conduite, animation/modération de colloques et séminaires,
- promotion, communication, publication d'actes ou de synthèses,
- recherche de partenariats et de financements.

Notre organisation

Le management

- Un directeur aux compétences pluridisciplinaires : Frédéric Derai.
Il dispose des connaissances et des pratiques approfondies des domaines et environnements concernés.
- Une expertise internationale.
- Un secrétariat permanent.

Le comité pédagogique

Il est chargé de conduire une réflexion permanente sur l'évolution des actions (formations – événements – conseils), des services proposés et des partenariats à développer. Il est composé d'élus locaux et cadres territoriaux d'EPCI, régions, départements, villes...

Des acteurs extérieurs (partenaires économiques, sociaux...) sont mobilisés pour contribuer à la définition des programmes qui requièrent des compétences spécifiques.

L'équipe de formateurs – consultants

Elle est mobilisée et coordonnée par le management.

Nos références

Depuis une vingtaine d'années, des interventions multiples et diversifiées en formation, conseil, montage et conduite d'événements et développement de partenariats, auprès de collectivités territoriales, d'organisations professionnelles, d'entreprises, d'organismes publics et associatifs en France et en Europe.



Contact

A SENATUS CONSULTO
23, rue Boyer-Barret - 75014 PARIS
Tél. : 01 53 90 45 56
Email : contact@asenatusconsulto.fr

SAS au capital de 7 500 euros • 503 233 710 RCS Paris
SIRET 503 233 710 00014 • Code APE 7010 Z
Banque Populaire, Rives de Paris • TVA : FR 29 503 233 710
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75
auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux, par décision du 15/07/2008 et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité

→ **www.asenatusconsulto.org**